Société Savoisienne d'Histoire & d'Archéologie

CAMBERIENSIA

Chronique historique et anecdotique de Chambéry parue dans le Patriote Savoisien de 1890

François Rabut

CAMBERIENSIA

Chronique historique et anecdotique de Chambéry
parue dans le Patriote Savoisien de 1890

François RABUT

Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, Camberiensia, SSHA 2020

Table des matières

Présentation 2
Les insignes des syndics de Chambéri 3
Fragment inédit d'une chronique, relatif aux fêtes qui ont eu lieu à Chambéri lors de l'érection de la Savoie en duché. 4
Les valets de ville. 5
Les cadeaux faits par la ville aux gouverneurs de 1536 à 1559. 6
Personnel des jésuites dans leur couvent de Chambéry en 1716. 7
Suite du personnel des jésuites à Chambéri en 1716. 8
Les gouverneurs de la Savoie sous la Restauration sarde. 9
Passage du roi Henri à Chambéry, en 1547. 10
Fête civique à Chambéri le 22 septembre 1793. 11
Le duc Victor-Amédée II séjourne à Chambéri en allant chercher, sa fiancée au Pont-Beauvoisin. 12
Garde de sûreté de la ville de Chambéri,1831. 13
Compagnie permanente de la garde de sûreté de Chambéri. 14
L'arbre de la liberté sur la place Saint-Léger. 15
Orage et grêle à Chambéri le 16 juillet 1688. 16
Le comte de Chalant, gouverneur en Savoie en 1559. 17
Chambéri sous Henri II. Les Tarins. 18
Les armes de France sont enlevées des portés de la ville, le 10 août 1559. 19
Les armes de Savoie sont placées sur les portes de la ville le 10 août 1559. 20
Projet d'un canal de navigation de Chambéri au lac du Bourget, en 1453 et en 1480. 21
Emmanuel-Philibert réorganise à Chambéri la Chambre des comptes, 1561. 22
Les relieurs de Chambéry au quinzième siècle. 23
Les bourgeois de Chambéry aux quatorzième et quinzième siècles. 24
Le livre vert des archives municipales. 25
Le Livre noir des archives municipales. – Fontaines. 26
Les bourgeois de Chambéri au XVIIe siècle. 27
Camberiensia XXV, Le Patriote Savoisien n° 219 ou 221 de septembre 1890 (Manque) 28
La grenette. 29
Rémission de la Savoie à Victor-Amédée II, Septembre 1696. 30
La princesse Adélaïde de Savoie passe à Chambéri en 1696. 31
Le sceau de la ville 32
Madame Mazarin et Saint Real à Chambéri (1672-75). 33
La Croix-des-Brigands. – Fausse alarme au commencement de septembre 1689. – Les Luzernois. 34
Les enseignes des hôteliers. 35
La Marseillaise à Chambéri. 37

Présentation

Fils de Louis Rabut, orfèvre, François Rabut est né à Chambéry le 20 décembre 1819. Il a eu durant toute sa vie une intense activité d'archéologue, de sigillographe et de numismate.
Il est professeur d'histoire au collège national de Chambéry, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, de la Société d'histoire naturelle de Savoie ainsi que conservateur du Museum d'histoire naturelle de Savoie.
En 1855, l'Académie somnole et la Société d'histoire naturelle de Savoie se disperse dans de multiples projets.
Il quitte donc ces deux sociétés ainsi que ses fonctions de conservateur au muséum et fonde avec Claude Saillet, et Joseph Dessaix la Société Savoisienne d'Histoire & d'Archéologie.
Joseph Dessaix est élu président, François Rabut faisant partie de la commission des publications. Dès 1856 cependant, il succède à Joseph Dessaix et prend la présidence jusqu'en 1861.
Il s'éloigne de la Savoie à la suite d'une mutation professionnelle consécutive au rattachement à la France et devient professeur honoraire d'histoire à Dijon. Il reste cependant très attaché à la Savoie comme il l'indique lui-même dans sa première chronique : « *Je dois bien cela à mon pays natal pour lequel mon éloignement n'affaiblit pas mes sympathies*. »
François Rabut décède à Dijon le 5 novembre 1893.

Les chroniques de François Rabut, sur l'histoire de Chambéry intitulées Camberiensia[1] paraissent dans le Patriote savoisien entre le 20 décembre 1889 et le 7 octobre 1893 un mois avant le décès de leur auteur.
Il les présente lui-même dans sa chronique XLVII du 6 mai 1892 :
« Quand je professais à Chambéry, je prenais pendant les vacances quelques notes aux archives de la ville, entre autres dans les registres de délibérations du conseil municipal.
J'en ai utilisé quelques-unes dans un premier fragment sur l'histoire de Chambéry qui a pour titre : 16 mars 1791 et 25 septembre 1792, et qui est inséré au tome IV des Mémoires de la Société savoisienne d'histoire, p. 57. Récemment j'ai publié dans le numéro XII des Camberiensa la liste des conseillers de ville et des syndics.
J'ai su que lors de l'incendie du théâtre, où l'on avait installé des bureaux pendant la construction du nouvel Hôtel de Ville, des registres de délibérations avaient été perdus, mon ami Auguste Finet, que j'en avais prié, m'apprend qu'ils manquent de 7 septembre 1792 à juin 1794
J'ai pensé qu'il serait bon de donner les notes recueillies pendant cette période de deux ans, telles que je les ai prises, sans commentaire. Elles sont dans l'ordre chronologique ; les parties guillemetées étaient textuelles dans les procès-verbaux. »

Ce document reprend toutes les chroniques de François Rabut excepté :
- Camberiensia XXV de septembre 1890
- Camberiensia XXXVII de février 1891

L'orthographe a été respectée sauf les coquilles évidentes.
La présentation (saut de ligne, police, puces, listes numérotées …) essaie d'être au plus près du texte original excepté la mise en colonne abandonnée au profit d'une mise en page plus adaptée au support actuel.

Retour à la table des matières

[1] Ancien nom latin de Chambéry

CAMBERIENSIA

Sous ce titre je me propose d'utiliser quelques notes que j'ai prises dans le temps sur la ville de Chambéry, à mesure qu'elles me tomberont sous la main. Par conséquent sans plan, sans ordre chronologique ou analytique, traitant tantôt d'un objet, tantôt d'un autre, un jour d'un hôtel, d'une église, d'un couvent, d'une promenade et des environs ; une autre fois d'un personnage illustre, d'une administration, ou encore d'un fait historique, militaire ou religieux, d'un accident, d'une rixe, d'un procès singulier, du passage d'un prince, etc. ; mais toujours et exclusivement de *choses de Chambéri*, CAMBERIENSIA. Je dois bien cela à mon pays natal pour lequel mon éloignement n'affaiblit pas mes sympathies. Je mettrai des numéros d'ordre pour faciliter les renvois.

Mise en ligne sur www.archivesdesavoie.com SSHA 2020

Camberiensia I, Le Patriote Savoisien du 20 Décembre 1889

Les insignes des syndics de Chambéri

Chambéri eut des syndics dès le XIVe siècle. La pièce la plus ancienne qui le constate est un procès-verbal d'une délibération des bourgeois de la ville, du 2 janvier 1330, dressé par Me Antoine Girod, notaire. La séance eut lieu dans le réfectoire des Frères Mineurs. Là, deux personnages Jean Reverdit, aubergiste, et Guillaume Mareschal, qui exerçaient les fonctions de syndics depuis le 1er août de l'année précédente, déclarèrent qu'ils étaient *insuffisants au gouvernement de la ville*, et furent remplacés par Jean Peguet dit Ravier, et par Jean Richerand, et cela fut fait en présence et du consentement de noble Aimon de Chaland, châtelain de Chambéri. De ce moment on a presque tous les comptes des syndics de Chambéri, auxquels je ferai de fréquents emprunts pour ces notes.
Revenons maintenant à l'objet de cet article : *les insignes des syndics*.
Par lettres du 18 février 1488, le duc Charles a accordé aux syndics de Chambéri, et sur leur demande, le droit de porter, toutes les fois qu'ils le voudraient, une canne ou bâton noir, de quatre pieds et demi de long environ, garni à son milieu d'un anneau d'argent, afin qu'on les reconnût au milieu d'autres personnes pour le décor et l'honneur de la ville; la lettre est contresignée par Antoine Champion, évêque de Montréal, révérend Frère Pioyaque, chevalier de Rhodes, Philippe Chevrier, président de Savoie, etc. (*Livre vert*).
En 1520, l'orfèvre Théobald Dalluys reçoit trois écus d'or tant pour l'argent fourni que pour la façon des bâtons des syndics.
Les bâtons avaient disparu pendant l'occupation française de 1792-1815. Mais ils ont reparu à la Restauration avec leur cercle d'argent et le pommeau de même métal, aux armes de la ville ; ils servaient seulement dans les cérémonies publiques. On les trouverait sans doute aux archives municipales, remplacés qu'ils ont été par l'écharpe tricolore en 1860.
Les syndics de Chambéri furent aussi autorisés à porter des robes dans les cérémonies solennelles, par le duc Charles-Emmanuel, le 24 mars 1621. Ces robes devaient être de satin violet ou de drap violet, avec parements en velours de couleur amarante. Elles ont disparu pendant la période révolutionnaire pour reparaître à la Restauration, mais en satin noir avec parements amarante. Aujourd'hui, l'écharpe remplace tout, robes et bâtons. Puissent toutes les autres robes portées par des laïcs disparaître ainsi !

Retour à la table des matières

Fragment inédit d'une chronique, relatif aux fêtes qui ont eu lieu à Chambéri lors de l'érection de la Savoie en duché.

Tous les auteurs qui se sont occupés de l'histoire de Savoie, ont plus ou moins longuement parlé des fêtes qui furent données en l'honneur de l'empereur Sigismond lorsqu'il vint à Chambéri où il créa duc le comte Amédée VIII de Savoie au commencement de l'année 1416. Il y eut de grandes fêtes au château et au Verney. Les détails en sont énumérés dans un registre qui est aux archives de Turin. En attendant que quelqu'un les publie, je donne ici en conservant son orthographe la chronique suivante trouvée il y a une cinquantaine d'années dans les papiers d'un amateur.

Or icelui empereur vint à passer es états du comte de Savoie, maints prudshommes assurent qu'il y vint aux fins de amirer le comte Amé, huictième du nom, avèque lequel il avait grandement plaisance à pourparler pour être cettui comte bien advisé, plein de sapience, prestesse et doulceur, voire zélateur à concorde, que tant bien il tournait et maniait affaires en temps difficile de guerres princières et cléricales dont toustes embrouillées oultrescuidances et difficultés estoient adhuictées voire amendées et tollies par le dict comte, de quoi tiroit merveille à plaisir l'empereur Sigismond.

Adonques, pour monstrer A tous grands princes et seigneurs, combien quil avoit estime et vénération du comte Amé, le tressacré César lui donna accolades plusieurs, fit eslever throsnes magnifique en place publique, print le gentil comte qu'il fit assoir proche lui en présence des seigneurs, chevaliers et barons, tant des terres de Savoie que du sien empire, lesquels estoyoient magnificence a voir par armures, barderie cavalière, et acoultremens tous bels en rivaliié, confirma joyeusement privilèges anciens du comte, érigea Savoie en duché, tirant d'une sachette une merveilleuse petite corone duchale qu'il mit au chef d'Amé huictième, créa chevaliers, fict présens mirlifiques, donna jouxtes et tournois et aultres jeux de noble praticque en un pourpris gentil, plantureux d'arbres bellement alignés dict le Verney, toulchant la ville de Chambéry.

Amiracion estoit icelui jeux royal, voire impérial pour être a foison superbe, emplein alentour de beaux seigneurs, barons, voire estrangers venus de lointain pays, dames atourées et mirlifiques, roines d'amour disant à bel cavalier de lance ou d'espée d'avoir couraige à bien jouxter.

Lorsque furent parachevées toutes royales festoyes, le débonnaire Amé huictième, print la belle corone duchale qu'il mit au sien casque, ains accompagna le tressacré César empereur Sigismond es marques[2] de ses terres en compagnie de chevaliers et dames de noble lignage et prestance superbe qui prudement conduisoient dextriers caracolants.

Retour à la table des matières

[2] Frontière

Les valets de ville.

Autrefois on disait ainsi. Aujourd'hui on dit *serviteurs de ville, appariteurs*, etc. Aussitôt qu'il y eut des syndics à Chambéri, il y eut des serviteurs mis à leur disposition. La pièce la plus ancienne où il soit fait mention de ces agents existe aux archives municipales. Ce sont les lettres patentes sur parchemin du comte de Savoie Amédée VI, surnommé le *comte Vert*, datées du 5 juin 1380, lesquelles donnent pouvoir à MM. les syndics et conseillers de créer des *métraux*, soit *serviteurs de ville*, pour faire observer et exécuter leurs ordonnances. Aussitôt il en fut nommé un par les syndics. Il y en eut bientôt deux, puis quatre. Ils étaient quatre au moment de la Révolution. Ils remplissaient les fonctions d'officiers ministériels dans les affaires de la compétence du conseil. Ils avaient un salaire fixe de 50 livres chacun et la jouissance d'un logement et d'un jardin. La ville demanda leur rétablissement à la Restauration.

Ils servaient ordinairement de témoins dans les actes passés par le conseil de ville, ce que firent les serviteurs Jaequemoz, Neyrey et Jean Neyton eu 1548.

Ils devaient avoir un uniforme et un insigne dès les temps les plus anciens. Au XVIe siècle, dans les cérémonies publiques, ils portaient un hoqueton partie aux armes de la ville, soit blanc et rouge et sur le rouge une étoile brodée en fils d'or. En 1548, on paye à Arcé Crusilliat, brodeur, deux florins pour quatre étoiles de fil d'or, mises aux quatre casaquins donnés aux quatre serviteurs de ville pour la venue du gouverneur, le duc d'Aumale. Ils portaient ainsi la livrée de la ville dont les armoiries étaient : de *gueules* (rouge) ; *à la croix d'argent* (blanche) ; *à l'étoile à cinq rayons d'or au franc quartier*, armes de concession de la maison de Savoie avec l'étoile pour brisure ; la couronne de duc au-dessus de l'écu et deux lévriers pour supports.

A la Restauration, nous les avons vus en tenue ordinaire avec un chapeau à deux cornes comme ceux des gardes champêtres et une redingote noire à passepoil rouge. Mais dans les cérémonies ils portaient la culotte et l'habit rouge avec l'étoile et un manteau, partie de blanc et de rouge toujours avec l'étoile sur le rouge.

Ainsi accoutrés, ils précèdent au nombre de deux les syndics en robe dans les fêtes civiles ou religieuses, aux processions et aux enterrements, dans ces deux cas particuliers ils portaient des flambeaux de cire emmanchés dans des écussons de fer-blanc, où étaient peintes les armes de la ville, et ornés d'un grand nœud de crêpe pour les funérailles. C'était très pittoresque. Les mêmes serviteurs montaient sur la voiture des syndics, louée au maître de poste Rivaud, quand ceux-ci se rendaient au château pendant le séjour du roi.

Un autre serviteur de ville avant la Révolution et après la Restauration était le tambour de ville qui jouissait des mêmes avantages que les autres. C'était lui qui, avec le grand chapeau et l'étoile de cuivre dorée sur le bras droit, lisait aux carrefours, après avoir tambouriné, les ordonnances et autres arrêtés des nobles syndics.

Un autre serviteur les affichait et alors le populaire se divisait en deux groupes : ceux qui savaient lire restaient pour lire le placard ; ceux qui ne savaient pas lire suivaient le hérault pour entendre une nouvelle lecture au carrefour voisin. Il était vraiment majestueux le tambour de ville. La famille Dumont en a fourni deux de père en fils. Il me semble encore entendre leur voix quand ils signalaient un objet perdu avec la formule consacrée et terminée par une inflexion musicale sur l'avant-dernière syllabe, comme suit : « *L'on a perdu … dans le courant de la ville ceux qui l'auront trouvé s'adresseront à moi et seront satisfaits de leur peine.* » Et alors un mouvement de tête convaincu qui faisait tressauter la cadenette.

Dans une de mes prochaines causeries, je prendrai pour sujet : la juridiction du conseil de ville et le commissaire de police municipale. Retour à la table des matières

Le Patriote Savoisien – Tome 1 Texte, Camberiensia SSHA 2020

Les cadeaux faits par la ville aux gouverneurs de 1536 à 1559.

– Lorsque François 1er eut occupé la Savoie, en 1536, occupation qui dura rendant le reste de son règne et tout celui de son successeur Henri II (1536-1569), des gouverneurs français furent nommés par ces rois en Savoie. La ville de Chambéry, outre les frais de réception et des honneurs rendus avait l'habitude de leur faire des cadeaux de diverse nature, principalement en vins, poissons et autres provisions pour leur table. Je veux en noter quelques-uns aujourd'hui. En 1536, François de Bourbon, comte de Saint-Pol, gouverneur du Dauphiné, fut créé aussi gouverneur de la partie de la Savoie occupée par François 1er, et aussitôt la ville dépiste vers lui un courrier qui n'arriva pas les mains vides. Les détails manquent, mais comme le comte de Saint-Pol était le chef de l'armée française qui vint occuper la Savoie, on connaît les cadeaux faits à quelques-uns de ses capitaines, entr'autres au comte Guillaume, capitaine des 8.000 lansquenets ; savoir : du vin blanc et du vin claret en 1536.
La menue année, une truite de deux florins est offerte au commissaire des lansquenets.
L'année suivante un tonneau de vin claret du prix de 28 florins au président du Parlement créé par François 1er, messire Raymond Pelisson.
Jean de la Baume, comte de Montrevel, gouverneur, reçoit deux tonneaux de vin en 1545 et un tonneau en 1546.
En 1547, c'est Mgr de Saint-Vallier qui est nommé gouverneur du pays de Savoie. Des écussons à ses armes furent placés aux portes de la ville et au-devant de son logis. On lui offre au mois d'août une charretée de vin et plus tard un tonneau et on loue de la vaisselle pour son service. Plus tard, trois douzaines de fromages et douze chapons gras. De ces trois douzaines de fromages, une douzaine était de *vacherin*, une douzaine de fromages *clons* (?) et une douzaine de fromages *à baston* de Tarentaise.
Cette même année le président de Savoie reçoit un tonneau de vin claret payé six écus à noble Louis de Buttet.
Le duc d'Aumale est gouverneur de la Savoie et du Dauphiné en 1548, sous Henri II. On envoie un messager à Grenoble pour savoir quelle venue cette ville ferait au nouveau gouverneur dont l'arrivée coïncidait avec le passage à Chambéry du roi qui se rendait à Turin.
Dans le compte particulier extraordinaire du trésorier de ville, Hustache Scarron, des réceptes et livrées par lui faites en 1548, pour les venues et entrées du roi et du duc d'Aumale, gouverneur et lieutenant général de Savoie, on voit en restant dans l'objet de cette notice :
Qu'il a été payé au commis de la Monnaie de Chambéry, 80 écus d'or sol pour prix d'une bague d'or avec pierreries, achetée par les syndics, pour en faire présent au duc d'Aumale, gouverneur de Savoie, à son entrée dans la ville de Chambéry. Pour cette entrée du gouverneur, Messieurs de la ville avaient emprunté 40 écus d'or, soit 186 florins, à Me Jean Ruffin.
Le compte de 1548 mentionne encore pour le gouverneur des marrons et pour le capitaine Francisque Bernardin, quatre paires de perdrix.
En 1551, douze lavarets sont donnés au gouverneur, Mgr d'Aumale, et ainsi de suite.

Retour à la table des matières

Personnel des jésuites dans leur couvent de Chambéry en 1716.

Voltaire fait remarquer que Victor-Amédée II fut le premier prince de la chrétienté qui ôta aux jésuites la direction de sa conscience et celle des écoles publiques dans ses états. On varie sur la cause de cette détermination ; mais il est certain que cette année 1716, ce prince réformateur les dépouilla de leurs principales attributions.

Voici quel était leur personnel à Chambéri en 1716, avant leur disgrâce. Ils étaient au nombre de 36 prêtres, régents ou frères laïcs, pour la plupart étrangers à la Savoie, comme cela résulte de la liste suivante :

- Père BUHON, Franc-Comtois, recteur ;
- P. DE CELLIÈHES, Auvergnat, âgé de 80 ans ;
- P. BERAULD, de Saint-Symphorien-en-Forest, qui avait enseigné la philosophie et la théologie à Chambéri ;
- P. LOMBARD, de Fribourg en Suisse, qui avait prêché devant Louis XIV ;
- P. CORMETE, d'Avignon, malade, sans office ;
- P. BLONDEL, de Salins en Franche-Comté, préfet et confesseur ;
- P. HERNET, de Lyon, professeur de théologie ;
- P. SOUARIN, de Bellay, avait enseigné quelque temps la philosophie ;
- P. JOBARD, de Gray, professeur de théologie scholastique ;
- P. LACOSTA, Dauphinois, préfet des basses classes ;
- P. COTTIN, de Saint-Rambert, P. procureur ;
- P. SALINET, Franc-Comtois,prédicateur ;
- P. DE LA TOURNETTE, Bressan, enseigne la théologie ;
- P. MONNOT, Franc Comtois, enseigne la physique ;
- P. ALVISET, de Besançon, enseigne la logique ;
- JÉSUITES SAVOYARDS
- P. LAFOREST, deThonon, P. ministre. C'est le second fonctionnaire de la maison ;
- P. LA PEYSSE, de Sallanches, directeur de la congrégation de MM. du Sénat, chambre des comptes et autres gens de qualité ; il a fait imprimer ses sermons.
- P. FATTOUD, de Monlmélian, préfet des choses spirituelles, confesseur et casuiste renommé ; a été deux fois lecteur.
- P. ANTOINE, des Gets en Faucigni, confesseur dans l'église du couvent. D'un talent assez médiocre.
- P. VIBERT, de Chambéri, frère cadet du feu maître auditeur des comptes. Il parle et écrit fort poliment ; manque de voix, directeur de la Confrérie des dames du sac.
- P. CLERC, de Chambéri, directeur de la congrégation des jeunes artisans qu'on appelle *Enfants perdus*.

P. CONVERSY, de Chambéri, professeur de morale et prédicateur ; confesse les congrégations et prêche gratuitement l'avant et le caresme dans le couvent des religieuses.

Ce qui précède suffit pour montrer l'influence des jésuites sur les différentes classes de la société de Chambéri !

À bientôt la suite, c'est-à dire les régents des basses classes et les frères laïcs.

Retour à la table des matières

Le Patriote Savoisien, Journal politique, Camberiensia, SSHA 2020

Suite du personnel des jésuites à Chambéri en 1716.

L'influence exercée par les jésuites sur les diverses classes de la société chambérienne par la direction des congrégations, la confession et la prédication s'exerçait aussi sur les enfants, leurs élèves, par les régenta ou professeurs des basses classes et sur leurs fournisseurs par les frères laïcs.

Régents des basses classes qui ne disent pas la messe, tous étrangers.

- Gabriel-François PEOST, Franc-Comtois, régent de rhétorique et directeur de la congrégation des basses classes.
- Joseph TERRIS, du comté d'Avignon, régent d'humanité ; fait le catéchisme le dimanche dans l'hôpital général.
- Joseph DE LA CALADE, d'Aix en Provence, régent de troisième.
- Xavier RENAUD, Franc-Comtois, régent de quatrième.
- Jean SYGALA, de l'île de Santorin, dans l'Archipel, régent de cinquième, fait le catéchisme dimanche aux domestiques des jésuites.

Une des missions des professeurs jésuites était de trier les meilleurs esprits qu'ils rencontraient dans leurs classes pour en faire des religieux. J'ai vu le fait se produire plusieurs fois au collège royal de Chambéry et je pourrais citer plusieurs noms de mes camarades.

Frères laïcs nommés chez les jésuites coadjuteurs temporels.

- Frère NIEPH, Franc-Comtois, compagnon du Père procureur quand il sort.
- F. PAGAN, de Draguignan, a soin du réfectoire et des chambres des religieux et encore de quelques biens de la campagne.
- F. VUITTON, Franc-Comtois, sacristain.
- F. CHAULIER, Dauphinois, portier et a soin d'une petite ménagerie.
- F. FOURRET, Franc-Comtois, dépensier, pétrit le pain et travaille au jardin.
- F. MERLTER, Lyonnais, tailleur.
- F. VERDET, Franc-Comtois, cordonnier de la maison et veille sur les biens voisins de la ville.
- F. DUBOYS, Limousin, apothicaire de la maison, fait le poil aux religieux, est très honnête et a beaucoup d'esprit.
- F. BIDUN, Dauphinois, cuisinier.
- F. REGNIÉ, Dauphinois, compagnon de l'apothicaire, fait l'office d'infirmier.

Ces notes sont extraites d'un manuscrit de l'abbé Deville.

Retour à la table des matières

Le Patriote Savoisien, François Rouit, Camberiensia, SHA 2020

Les gouverneurs de la Savoie sous la Restauration sarde.

Entendons-nous d'abord sur la durée du gouvernement de la Restauration à Chambéri.
Il ne commence pas en 1814, année où une première Restauration a eu lieu en France.
En effet, par le premier traité de Paris, on ne rendit à Victor-Emmanuel 1er que la partie orientale de la Savoie. La partie occidentale resta à la France avec les villes de Chambéri et d'Anneci.
Ce ne fut qu'au deuxième traité de Paris (20 novembre 1815), que la Savoie tout entière fut rendue à Victor-Emmanuel. Donc, à Chambéri, la Restauration sarde commence alors pour finir en 1848, lorsque Charles-Albert donna une Constitution à ses États.
En 1815, ces États comptèrent six grandes divisions et les rois sardes considéraient la division de Savoie comme la plus importante à raison de sa situation. Toutes, sauf la division d'Aoste, eurent des gouverneurs militaires à qui était confiée la haute police du pays et qui devaient surtout surveiller les idées françaises.
Aussi, sur quatre de ces hauts fonctionnaires que reçut la Savoie, trois étaient d'au-delà les monts, un seul fut Savoyard ; il demeura deux ans. Beaucoup de personnes les ont vus figurer dans les fêtes officielles : la Fête-Dieu, les anniversaires de naissance du Roi, de la Reine, celui de la restitution des États, etc. Ces jours-là, ils descendaient du château où ils logeaient, se rendaient à la cathédrale suivis de leur état-major, aide-de-camp, commandant de place, major de place, adjudant, officiers en activité et retraités, et de la noblesse. Escortés par quatre serviteurs, de rouge habillés, culotte, gilet et habit, mollet blanc, baudrier rouge où pendait par derrière une épée en verrouil, avec chapeau à claque et armés d'une carabine. À l'église, ils avaient la meilleure place, avant le Sénat et les syndics. Au dehors, les troupes et les pompiers étaient échelonnés sur leur passage. Après la cérémonie religieuse, Son Excellence le gouverneur passait la revue de la cavalerie, de l'infanterie et du bataillon des pompiers et se *montrait satisfait de leur tenue et de leurs manœuvres*.
Le premier gouverneur de la Restauration fut le comte Louis Gabaleone di Salamore et d'Andezeno, qui avait d'abord été commandant du duché de Savoie et qui fut nommé gouverneur de la division de Savoie, le 5 mai 1817. Il était très impopulaire.
Sous l'influence des événements de Paris où finissait le gouvernement de la Restauration en 1830, le roi Charles-Félix donna une satisfaction au pays en nommant un gouverneur savoyard en la personne du major-général, le marquis Jean-Baptiste d'Oncieu de la Bâtie, homme de bien, qui était aimé à Chambéri, le 17 août 1830. Outre les services militaires rendus à son roi, il s'était habilement employé à Paris à obtenir la restitution de la Savoie. Colonel des carabiniers royaux, il avait donné ses soins à la réorganisation de ce corps. Il avait été ensuite commandant de la division de Savoie. Il était chevalier de l'Annonciade. Mais d'âge avancé déjà, il resta peu de temps gouverneur.
Ce fut le lieutenant-général comte Victor Casazza de Valmonte qui fut nommé après le marquis d'Oncieu aux fonctions cumulées de gouverneur et de commandant de la division de Savoie, le 2 juin 1832.
Le dernier fut le marquis Antoine Paglacciu de la Planargia, qui avait déjà été gouverneur de la division de Novarre et qui fut nommé en Savoie, le 13 septembre 1842.
Ces fonctionnaires, étrangers au pays, étaient peu sympathiques, sauf à la noblesse, au clergé et aux hauts fonctionnaires. C'était avec les majors de place une hiérarchie de justice militaire sommaire, sans appel, ayant à son service de nombreux espions secrets et des ordonnances que le vulgaire appelait *Broca* – probablement du nom du plus zélé d'entr'eux – qui conduisaient les citoyens, pardon ! les sujets à l'audience et au violon, en leur criant en piémontais : *dom'al croton*.

Retour à la table des matières

Passage du roi Henri à Chambéry, en 1547.

Les passages des princes sont une occasion de grandes dépenses pour les municipalités des villes. Ceux qui ont été témoins du luxe déployé pour la réception de Napoléon III à Chambéry en ont pu juger. On m'a assuré que cela avait coûté cher.

Il sera peut-être, dans cet ordre d'idées, intéressant de connaître les détails des dépenses occasionnées par le passage du roi Henri II, qui se rendit eu 1547, au début de son règne, dans les États que son père François 1er avait pris au duc de Savoie Charles II, en deçà et au-delà des monts. Cette année, le roi de France se rendit à Turin en passant par Chambéri, Saint-Jean-de-Maurienne et le Mont-Cenis.

Les chroniqueurs du temps ne parlent, que d'une querelle de préséance qui eut lieu dans la ville entre le gouverneur François de Lorraine et le duc de Vendôme. Mais le compte du trésorier de ville Eustache Scarron, compte extraordinaire, fait, d'ordre des syndics, pour les venues et entrées du roi et du gouverneur, nous renseigne complètement sur les frais faits à cette occasion. Je vais en citer quelques-uns des articles se référant surtout à la réception du roi et dont la somme arrive à 1,730 florins. Je cite textuellement :

- « Plus, livre à Gaspard Maserii, peindre, la somme de 12 écus d'or, sol en déduction du priffaict à luy baillé de troys arcs.
- Plus, livre à Gaspard Maserii 4 francs, monnaie du Roy.
- Plus, livre le directeur-trésorier à Me Maurice Salteur, commissaire, pour fere fere le resta des arcs triumphans qui n'était du priffaict de Marserii, 20 florins.
- Plus, livre au sire Guillaume Dalphin, marchant bourgeoys et sindique de Chambéri, 30 florins pour le drap qu'auroit esté baillé aux serviteurs de ladite ville de Chambéri.
- Plus, livre à Maurice Salteur, la somme de 10 florins, pour ce qui estoit encoures de besoing pour les archs qui luy auroient esté donné en charge a fere.
- Plus, à Maurice Salteur, pour fere fere les archs triumphans pour la venue du Roy, nostre sire.
- Plus, livre à mestre Estienne Caves, comis, pour fere accoustrer la place du Chasteaulx pour la venue du Roy.
- Plus, livre à Jehan Peyrant, lanternier, 8 sols pour deux grandes boytes de toile, pour mectre deux pars de lettres des franchises de la ville.
- Plus, livre à Jehan Neyton, greffier de la ville, 3 écus d'or sol pour ung pourpoint de taffetas cramoysin pour la venue du Roy.
- Plus, livre à Loys Troterel et Catherin Ducrest, peinctres, 2 écus d'or sol en descharge des écussons et armoyries qu'ils auroient promis fere pour la venue du Roy.
- Plus, livre à Me François de la Porte Coturier, pour la façon du paille qu'auroit esté faict pour la venue du Roy.
- Plus, livre à Claude Roy, tapisseur, pour avoir accoustré une porte de la tapisserie de la dame de Broyssi, laquelle auroit este preste à la ville à l'entrée du Roy. »

Je passe plusieurs articles indiquant seulement la somme payée, sans donner de détails sur les objets fournis ou les travaux faits et s'en référant pour cela à une parcelle ou facture signée par les syndics. Le compte de Scarron fut approuvé par la communauté de Chambéri dans le poêle de l'hôpital Saint-François, situé en face de la Cathédrale, où les curieux comme moi ont vu un hôtel où venait s'arrêter le courrier de Turin et où les uns et les autres, dans notre jeunesse, nous allions voir descendre les voyageurs.

Retour à la table des matières

© Université de Savoie Mont-Blanc, Laboratoire Langages, Littératures, Sociétés (LLS) - Camberiensia, CSHM, 2020

Fête civique à Chambéri le 22 septembre 1793.

Cette fête fut donnée pour célébrer l'anniversaire de l'entrée de l'armée française conduite par le général Montesquiou sur le territoire savoyard le 22 septembre 1792, le jour de la proclamation de ta République à Paris. Trois jours après cette date, le gouverneur et les troupes sardes s'étaient retirés de Çhambéri, et le conseil municipal envoyait les citoyens Mansord, second syndic, et Curial, attendre devant les Carmes (aujourd'hui la maison hospitalière de Sainte-Hélène) le général et lui présenter les clefs de la ville sur un bassin d'argent et lui en recommander les habitants.

C'est l'entrée de l'armée française en Savoie, du côté de Barraux, dont l'anniversaire est célébré le 22 septembre 1793.

Les administrateurs du district de Çhambéri, la municipalité, les juges du tribunal du district, les membres du bureau de conciliation, les juges de paix, les juges du tribunal criminel, le comité des douze, le commandant de place, celui de la garde nationale de la ville sont reçus à deux heures de l'après-midi dans la salle des séances publiques de l'administration du département (le château), dont le président, le citoyen Chamoux, prononce un assez long discours dans le style de l'époque.

Une salve d'artillerie annonce l'ouverture de la marche. Les autorités constituées, sans insignes, et mêlées aux autres citoyens défilent, en passant par le Grand-Jardin, la Porte de la Réunion, la place d'Armes (la Porte de la Reine et la place du Château), la rue Juiverie, la place de la Liberté, la rue Croix-d'Or et le faubourg Montmélian, passent devant la garde nationale rangée sur la route de Çhambéri à Grenoble et s'arrêtent près de la maison des ci-devant Carmes. La garde nationale de Grenoble, en garnison à Çhambéri s'était portée au-delà de Buisson-Rond. Au signal convenu, elle dirige sa marche du côté de la ville, portant à sa tête la statue de la Liberté et s'avance tambour battant au-devant du cortège des autorités et des citoyens venus à sa rencontre.

La réunion se fait sur le pont des Carmes au jour et à l'heure où, l'année précédente, les clefs de la ville avaient été présentées au général Montesquiou. Rapprochement heureux, scène touchante aux cris de vive la nation française, vive la liberté et l'égalité ! Les gardes nationaux de l'Isère présentent la statue de la Liberté au président du département qui prononce, en la recevant, une petite allocution qu'il continue en remettant la statue aux mains des citoyens et qu'il termine par le serment de maintenir la liberté et l'égalité. Ce serment est répété avec enthousiasme ! Les autorités revêtent leurs insignes et le cortège rentre en ville par le faubourg, la rue Croix-d'Or et la place de la Liberté (place Saint-Léger) où, sur une estrade, avait été dressé un autel orné de guirlandes de verdure et de rubans tricolores sur lequel fut placée la statue de la Liberté. Une couronne de verdure, suspendue sur sa tête, annonçait que seule la Liberté avait le droit de régner sur l'univers. Après quelques moments donnés à l'expansion de la joie, le procureur général syndic, le citoyen Favre-Buisson, prend la parole et son discours assez long et très énergique est applaudi par les cris de vive la République ! Le soir, toutes les rues enguirlandées sont illuminées, Les feux de joie, les danses et les chants patriotiques terminent cette journée mémorable.

Les trois discours ont été imprimés dans une brochure in-4° de 16 pages, imprimée chez Gorrin père et fils et devenue rare.

Retour à la table des matières

Le duc Victor-Amédée II séjourne à Chambéri en allant chercher, sa fiancée au Pont-Beauvoisin.

Victor-Amédée II, né en 1666, succéda à l'âge de onze ans à son père Charles-Emanuel II, sous la tutelle et la régence de sa mère Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours.
Cette régence dura jusqu'en 1684 quoique le jeune prince eut déjà atteint depuis quelques années l'âge de la majorité, et pendant cette période la bonne harmonie régna entre les cours de Paris et de Turin. Jeanne-Baptiste avait négocié le mariage de son fils avec Anne d'Orléans, qui fut célébré cette année 1684.
Suivant l'usage, la future duchesse de Savoie vint avec son escorte jusqu'au bourg de Pont-Beauvoisin, où son futur alla la chercher.
Pont-Beauvoisin est un bourg sur le Guiers, partagé par la rivière en deux communes, dont une était en France et l'autre en Savoie, réunies par un pont et dont le nom témoigne, quoi qu'en disent certains archéologues, du bon voisinage des deux États.
En s'y rendant depuis Turin, Victor-Amédée séjourna six jours à Chambéri, où l'on s'amusa beaucoup et où le jeune duc, qui avait alors dix-huit ans, se montra fort aimable et galant. Il arriva dans cette ville, dont le marquis de Saint-Maurice était gouverneur, le lundi 1er mai, à sept heures du soir. Le gouverneur, qui l'attendait à la porte du château, lui en présenta les clefs. Le duc entra dans la sainte chapelle et voulut visiter tout le château.
Le lendemain, harangues du Sénat, de la Chambre des comptes et des syndics. Le même jour, le jeune duc envoya inviter toutes les dames de la ville pour les divertissements du soir, leur fit l'insigne honneur de les embrasser toutes et, tous les jours jusqu'au samedi, il y eut réceptions semblables avec tables de bassete, collation et violons.
« Le mercredi il alla à Saint-François (aujourd'hui la cathédrale), et au Vernay ; le jeudi il alla chasser du côté d'Apremont, et le soir il retourna au Vernay *incognito* où il entretint plusieurs dames, chacune en particulier ; le vendredi il passa l'après dînée avec les prélats qui s'étoient rendus à Chambéry, et dança le soir au Vernay que l'on avoit illuminé par sas ordres et où il avoit fait venir des violons, des hautbois et des trompettes. Après qu'on eut dancé, il pria les dames de passer dans un jeu de paume, qui est dans la même place du Vernay. Elles y trouvèrent une collation. Ce prince ayant exhorté tout le monde à se bien divertir se retira sans rien dire. » Le lendemain il alla coucher aux Échelles, et le dimanche 7 mai, il partit en poste vers midi pour Pont-Beauvoisin où était arrivée Anne d'Orléans et sa suite qu'il ramènera le lendemain à Chambéri.

Retour à la table des matières

Le Patriote savoisien - Publication SCHA 2020

Garde de sûreté de la ville de Chambéri,1831.

Les événements qui venaient de se passer en France pendant la seconde moitié de l'année 1830, avaient eu un contre-coup en Savoie comme dans toute l'Italie et ailleurs. D'un côté, les libéraux se réjouissaient et espéraient ; d'un autre côté, le gouvernement sarde s'effrayait et la noblesse aussi. Des révolutions avaient éclaté en Belgique, en Pologne ; des mouvements en Allemagne et en Suisse. On prenait des précautions partout.

En Savoie, une ordonnance royale du 21 janvier 1831, par laquelle S. M. Charles-Félix, considérant la gravité des circonstances, autorisait la création dans les villes et bourgs de la Savoie de corps dits GARDES DE SURETÉ.

À Chambéri, on se hâta d'organiser la garde de sûreté composée de huit compagnies de cent hommes environ. L'administration de la ville prit pour cela des délibérations le 26 février et, le 1er mars, sous l'influence du gouverneur et du chef d'état-major, le comte d'Orfengo. Elle fit des propositions triples sur lesquelles le gouverneur choisissait les officiers et les sous-officiers. On distribua quelques fusils, des plaques et jugulaires et des tambours.

Prenons pour quelques détails une des huit compagnies. Comme il s'agissait de maintenir le bon ordre et la sûreté publique, on choisit des gens bien pensant et on écarta ceux qui pouvaient avoir dit : *II n'y a qu'un Dieu et qu'une France*. Le premier, major-commandant, fut le baron Fortis qui ne tarda pas à être chansonné. Il fut bientôt remplacé par le comte de Boigne.

Voici le personnel des officiers et sous-officiers de la 4e compagnie recrutée dans le quartier qui entourait l'Hôtel-de-Ville, soit dans la place de l'Herberie, dans les rues Macornet, Saint-Antoine, des Boucheries, Vieille-Monnaie, du Séminaire, du Sénat, et sur les boulevards.

- Capitaine : Bourgeois, sous-intendant général ;
- Lieutenant : Ménabréa Léon, substitut, avocat fiscal ;
- Sous-lieutenant : Huguenin, pépiniériste ;
- Sergent-major : Gruat, négociant ;
- Sergents : de la Palme, rentier ; Marthe, géomètre ; Ponnet, pépiniériste ; Bovagnet, procureur.
- Caporaux : Richard, rentier ; Nicoud, procureur ; de la Charrière, avocat ; Berthier, procureur ; etc.
- Parmi les simples soldats appelés chasseurs on trouve le docteur Domenget, le docteur Rey, le substitut avocat général de Saint-Bonnet ; les sénateurs Roch et de la Charrière, l'insinuateur Laracine, le juge Bourgeois Prudent, des négociants, des industriels et des étudiants.

Plusieurs gardes s'habillèrent avec l'épaulette verte, les passepoils et collets jaunes ; mais ils ne pouvaient porter costume, soit individuellement, soit en corps, qu'avec l'autorisation du commandant de la place, comme les pompiers et les chevaliers-tireurs.

Ils étaient tenus à une conduite correcte vis-à-vis du gouvernement. L'un d'eux, l'avocat Crépine, fut rayé du rôle de la 4e compagnie pour avoir, chez le traiteur Guillermin, fait partie d'une réunion de jeunes gens où des *chansons extrêmement contraires à l'esprit du gouvernement et dont les airs sont tous révolutionnaires, ont été entendues*. Ainsi le voulait le gouverneur, ainsi l'ordonna le conseil d'administration de la garde de sûreté, composé de MM. le comte de Boigne, président ; Morand, capitaine ; Verdet, lieutenant ; Duclos, sergent-major ; Porraz, caporal ; Laracine, chasseur ; le premier syndic et tous les capitaines.

Des revues générales étaient passées au champ de mars par le gouverneur. Telle fut celle du 15 mai 1831 où le haut fonctionnaire adressa un discours aux gardes et aux pompiers réunis. « L'Europe a les yeux sur vous … » Discours du commandant. Ceux qui ont l'uniforme prennent part le 8 mai aux funérailles du roi Charles-Félix passant à Chambéri pour aller à Hautecombe. Enfin, le 2 juin, le bataillon est autorisé à se mettre en uniforme pour la Fête-Dieu.

Retour à la table des matières

Compagnie permanente de la garde de sûreté de Chambéri.

Les craintes qu'avait causées le mouvement libéral de 1831 étaient calmées, Charles-Albert avait succédé à Charles-Félix. Dans le royaume de Sardaigne comme en France la branche cadette, celle des Carignan, avait remplacé la branche aînée finie par les règnes successifs de trois frères. On espérait des libertés publiques d'un prince qui s'était mis en 1821 à la tête du parti constitutionnel. Sa Majesté, considérant « que les circonstances actuelles n'exigeaient pas le service actif de la garde de sûreté de Chambéry qui avait montré du zèle en face des événements qui semblaient alors menacer la Savoie », décida qu'au lieu de huit compagnies elle n'en formerait qu'une de 130 membres qui serait de suite armée et équipée. Tandis qu'on n'avait pu armer qu'un petit nombre des huit compagnies primitives.
Le gouverneur comte Casuzza de Valmonte, publia une ordonnance créant la *Compagnie permanente* de la garde de sûreté de Chambéri. Cette ordonnance du 18 février 1832, dispose, entre autres :
1° Les matricules des gardes pompiers et de sûreté sont maintenues. Il sera formé une compagnie de 130 hommes … qui prêtera à l'occasion son service avec la compagnie des pompiers.
2° La Compagnie permanente de la garde de sûreté, sera armée avec les fusils déjà remis, lesquels seront rendus à l'Hôtel-de-Ville. Il sera fourni en outre des magasins royaux la bufleterie et les sabres.
3° Le corps ainsi composé des compagnies de gardes pompiers et de sûreté, est spécialement destiné aux services de parade et de sûreté. La compagnie des pompiers reste séparée pour son service spécial.
5° Les officiers, sous-officiers et chasseurs seront choisis sur les matricules existantes et nommés par nous sur présentation des syndics, du commandant de place et du commandant de corps. Il y eut dès lors un état-major du corps tout entier, composé comme suit :
MM. les syndics ;
M. le comte de Boigne, major-commandant ;
M. le marquis d'Oncieu de Chaffardon, capitaine de la compagnie permanente de sûreté ;
M. Baguti Jérôme, capitaine-commandant des pompiers ;
M. Dumollard, capitaine adjudant-major ; M. Chapelle Nicolas, adjudant sous-officier.
Chaque compagnie avait un conseil d'administration et de discipline. Celui de la compagnie des gardes de sûreté fut composé de : MM. les officiers, de M. Arnaud, sergent-major ; de M. Héritier, sergent ; de M. Crusilliat, caporal, et de M. Vacary, chasseur.
Les officiers étaient MM. le marquis d'Oncieu, capitaine-commandant ; Dupuis Marc, capitaine en second ; baron du Bourget, lieutenant ; Tronchet, propriétaire, sous-lieutenant.
Aux parades, les pompiers marchaient les premiers, précédés de leurs sapeurs, de leurs tambours et da leur musique.
C'était les grenadiers du corps ; puis venaient les chasseurs, qu'en ville on appelait garde-urbaine.

Retour à la table des matières

L'arbre de la liberté sur la place Saint-Léger.

Le général Montesquiou était entré à Chambéri à la tête de l'armée française le 24 septembre 1792. Sa troupe se composait de cent chevaux, huit compagnies de grenadiers, parmi lesquelles une compagnie de la légion des Allobroges et quatre pièces de canon. Excellent et cordial accueil de la population et de la municipalité qui offrit un repas à toute la troupe ; et, le lendemain, on convint de planter un arbre de la liberté sur l'emplacement de la petite bastille, construite l'année précédente par ordre du roi sur la place Saint-Léger, et que les nobles appelaient le casino des bourgeois. Ainsi décrété par le conseil de ville, en séance permanente, le 25 septembre 1792 (l'an 4 de la liberté française et le 1er delà liberté et de l'égalité savoisienne, dit le registre des délibérations), séance des plus remplies. Sur pétition et d'après le vœu général de la population, on décrète que les syndics et officiers municipaux assisteraient en corps, en robes et en écharpes à la démolition pour donner le premier coup de pioche. Il avait été question d'y aller seulement en écharpes, mais sur l'observation que le général ne tenait à ce qu'il ne fut pas dérogé aux usages du pays, on décida comme il vient d'être dit.

C'est dans cette séance que furent introduits les commissaires du pouvoir exécutif sous la Convention : MM. les citoyens Sulpice Huguenin, président de la commune de Paris, et Antoine Michol, officier municipal de la commune de Paris, qui, après quelques paroles de félicitations, ont fait l'offre de deux écharpes et d'un bonnet de la liberté. M. Mansord, 2e syndic, en a été revêtu.

Puis, entrée du lieutenant-colonel de la légion des Allobroges, Doppet, qui annonce que la Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité s'assemblerait tous les jours, dans la salle des Jacobins, à huit heures du soir. Cette Société s'était formée le 22 septembre.

Le lendemain (26 septembre), sur la motion d'un citoyen, on décrète d'appeler la place Saint-Léger place de la Liberté, et de brûler au pied de l'arbre de la liberté, qui ne fut planté que deux jours plus tard, quelques portraits de princes. Les meilleurs furent conservés.

Ce jour-là (26 septembre), *le maire*, M. Mansord, à la séance, à quatre heures du soir, fit observer que le général Montesquiou s'était rendu avec sa troupe sur la place Saint-Léger pour assister à la plantation de l'arbre de la Liberté, et qu'il avait dû se retirer parce que les préparatifs nécessaires n'avaient pas été faits. On décide de châtier ceux qui se sont rendus coupables de cette négligence. Et une commission va porter l'expression des regrets de l'assemblée au général, en le priant de fixer l'heure de la cérémonie qu'il arrête pour le lendemain à quatre heures.

Nouvelle visite des commissaires Huguenin et Michol ; discours du citoyen Huguenin, réponse de M. Mansord. Le citoyen Marin, avocat fiscal général, présent à la séance, fait observer « qu'il ne suffisait pas d'être libre, qu'il fallait encore conserver la liberté, que cette conservation ne pouvait être espérée des propres forces des Savoisiens, mais de la garantie de la nation française. »

Prière aux commissaires de retarder leur départ pour assister à la fête du lendemain qui eût lieu en présence des syndics en écharpe, des commissaires du pouvoir exécutif du général et des troupes, où figuraient douze pièces de canons prises à l'armée sarde.

Première fête populaire, en Savoie, toute pacifique, avec musique, feux de joie et illuminations.

En 1792, la municipalité fait entourer de pierre de taille l'arbre de la Liberté, par le citoyen Dénarié, entrepreneur de travaux publics.

Retour à la table des matières

Orage et grêle à Chambéri le 16 juillet 1688.

Un gentilhomme de Chambéri, Pierre Bally, qui avait fait partie du ministère piémontais, venait passer la belle saison dans cette ville et dans une maison de campagne qu'il avait dans les environs. Il entretenait une correspondance assez suivie avec le ministre Charles-Joseph Carron, marquis de Saint-Thomas, ministre des finances, à qui il se plaisait à raconter ce qui se passait d'intéressant à Chambéri, soit dans l'ordre physique, soit dans l'ordre politique.

La grêle à Chambéri se produit assez souvent, ainsi que dans ses environs, malgré les essais de paragrêles qui furent tentés par le professeur Saint-Martin et son ami Lacoste. À Chambéri, les dégâts causés par ce fléau ne sont ordinairement pas trop funestes. Mais il n'en est pas toujours ainsi, et Chambéri a souvenir de grêles assez désastreuses survenues dans le cours du siècle actuel. Il en fut ainsi le 16 juillet 1688 dont je transcris le récit dans la lettre de Pierre Bally, en respectant son orthographe. La lettre est du 17 juillet.

« … Nous eusmes hyer, environ les 9 heures du soir, une tempeste si espouventable que de vie d'homme on en vit la semblable. Elle commença par une pluye si abondante que l'on croyoit, si elle avoit duré, qu'elle auroit fait un grand dégât ; quelque temps après, la tempeste commença en si grande abondance que toutes les vitres, châssis, tois ont été endommagés, toutes les vitres des églises particulièrement. Elle dura près d'un demi quart-d'heure et d'une grosseur extraordinaire. Les pères de Saint François en ont pesés que les trois faisoient 16 onces ; elle a fait un si grand dégât à la campagne, à une lieue à la ronde, qu'elle n'a laissé en des endroitz Di bled, ni vin, ni fruit, gasté tous les couverts d'ardoise, et ma petite maison de campagne où j'ay une vigne de cinq journeaux où elle n'a rien laissé, le jardin aché et une partie de la maison criblée à jour ; cela étoit accompagné des esclairs pendant une demi-heure qui, sans discontinuer, esclairoient comme de jour. La tempeste n'espouvantoit pas tant encores qu'elle feust extraordinaire comme l'aprehension que l'on avoit d'un mal plus estrange. Pour moy, je m'imaginais que tout deust périr, l'air estoit en feu sans discontinuer pendant l'espace de demi-heure par des esclairs continuels. Très humble Pierre Bally ».

Ce brave Bally a été décidément très *espouvanté*. Grâce à son effroi, nous avons le récit d'un fait météorologique que je n'ai trouvé signalé nulle part.

Retour à la table des matières

Le Patriote savoisien, Flavien Rivaz, Chambéry, 2020

Le comte de Chalant, gouverneur en Savoie en 1559.

– Le traité de Cateau-Cambresis avait été signé les 2 et 3 avril 1559. La guerre était finie entre les Maisons de France et d'Autriche. Le duc de Savoie Emmanuel-Philibert, allié de cette dernière, recouvrait ses États occupés par le roi de France en deçà et au-delà des Alpes, et allait épouser à Paris Marguerite de France, sœur de Henri II. Le vieux maréchal René de Chalant avait signé au contrat de mariage, le 25 juin, et fut nommé le 8 juillet gouverneur et lieutenant-général du duc en Savoie, dont il devait aller prendre possession.

Le comte René de Chalant, baron de Valengin, de Chatillon, de Beauffremont, etc., était né dans la vallée d'Aoste. Il assistait en 1519 aux fêtes auxquelles donna lieu la création de l'ordre de l'Annonciade, dont il fut un des quinze premiers chevaliers.

Il arriva à Chambéri le 3 août On voit au registre des délibérations de la ville qu'elle dépensa 500 écus pour sa venue. Elle fit payer 38 florins pour les manouvriers qui ont travaillé au feu de joie et ont planté les perches sous la direction de Me Humbert Lucas, commis à ces fins.

Le 4 du mois, elle ordonne de payer la *volalie* et le gibier achetés le 2 pour le souper du gouverneur ; plus, le poisson acheté le jour même de Michellet.

Le 7 août eut lieu la remise des clefs delà ville, dans la salle du château où se tenait le Parlement. Le président de portes de cette cour de justice était assis sur un siège de velours violet, ayant à sa gauche le mareschal de Chalant. Le premier syndic de la ville de Chambéri remit les clefs de la cité au président de portes, qui les remit au comte de Chalant. Celui-ci vint alors prendre place sur le siège qu'avait occupé le président du Parlement. Le lendemain le mareschal alla prendre possession de la forteresse de Montmélian. Le procès-verbal de la reddition de la Savoie se trouve aux archives du Sénat qui, avant l'annexion, étaient impitoyablement fermées aux profanes et ne s'ouvraient que pour un ou deux privilégiés : l'archevêque Billiet et le conseiller Léon Ménabréa.

Voici, pour terminer, la proclamation faite de la part du duc par son lieutenant général, le gouverneur René de Chalant, à l'occasion de la prise de possession de la Savoie :

« Sont faites inhibitions et défenses à toutes personnes de quelle qualité ou condition quilz soient, de n'offencer ny molester en faictz ou en dictz les subjeetz naturels du roy très chrestien ou aultres qui par ce devant ont estez ou sont encore de présent au service de la Majesté du dict roy, de leurs serviteurs et domestiques, à peine pour la première fois de troys estrapades de corde et de bannissement perpétuel et pour la seconde et troysieme fois soubs telle peyne qui sera arbitré par Monseigneur le gouverneur. »

« Semblables inhibitions sont faictes à tous subjectz de ce pays de ne parler qu'en tout honneur des Majestez des roys très chrestiens et très catholique à peine de la vie. »

Les proclamations de ces inhibitions ont été faites par les carrefours de la ville, au son de cinq trompettes, à haute voix, par le greffier municipal, le 9 août 1559.

Le comte René de Chalant mourut très vieux, en 1567. Ce fut le dernier mareschal pour longtemps. Le duc Emmanuel-Philibert, qui avait pris en France l'exemple et le goût de la monarchie absolue, supprima alors cette charge comme trop élevée. Il n'y eut plus de maréchaux de Savoie, de 1567 à 1730, date où la charge fut rétablie par Victor- Amédée II.

Retour à la table des matières

Chambéri sous Henri II. Les Tarins.

On a vu précédemment (n° VII) les dépenses faites par la ville pour le passage du roi Henri II, en 1547. C'était du reste un moyen de se concilier la bienveillance du nouveau souverain. Elle en profita plusieurs fois. L'année suivante, elle obtint la confirmation des franchises municipales dont elle avait envoyé un exemplaire au roi.

On voit au compte du trésorier Scarron, de 1548, une somme payée à Claude Derua, sellier, pour une *mallette et sinq sacs de cuyr qu'il a baillé pour porter à la court les libertés, franchises et privilèges de la ville*.

Dans d'autres circonstances, Henri II déféra aux demandes des syndics qui avaient sous son règne à contenter trois maîtres : le gouverneur chef militaire et politique, le président du Parlement, chef judiciaire, et le trésorier des finances.

En 1553, Henri fit droit à une réclamation des syndics, à qui les fermiers du domaine royal voulaient faire payer le droit du trezain, quand une vente se faisait sous condition de rachat, et quand on rachetait l'immeuble vendu, ce qui était contraire aux concessions faites par les ducs de Savoir, à savoir que dans ce cas le trezain n'était payé qu'une fois lors du rachat seulement. Le roi, par lettres patentes, données à Saint-Germain-en-Laye, le 28 avril 1553, l'an VIIIe du règne, fait droit aux demandes des suppliants et enjoint aux gens de son Parlement et de ses comptes de s'y conformer. L'original, conservé aux archives municipales, est contresigné Bourdin et muni du grand sceau.

L'année suivante (1554), nouvelle requête des syndics et communauté de Chambéri dans une circonstance assez curieuse que voici : Au commencement du règne, quelques habitants de la Tarentaise entrèrent en armes dans la ville de Chambéri. Pour les faire partir et éviter un conflit, les syndics traitèrent avec eux et leur payèrent une somme de 600 écus ou environ. Afin de se procurer cette somme, ils furent obligés de vendre des biens publics et patrimoniaux de la ville. Ils supplient le roi de les exempter des lotz et autres droits que le trésorier général leur réclame pour la première vente et pour le rachat, attendu que cette aliénation a été faite pour le bien du service du roi. Henri II leur accorde ce qu'ils demandent par lettres données à Fontainebleau le 10 mars de l'an de grâce 1554 et du règne le huitième, adressées au conseiller trésorier de France et général des finances royales aux pays de Dauphiné, Savoie, Piémont, etc., Me Gilbert Coyffier les exemptant du payement desdits lotz, droits et devoir dont la somme sera rabattue des comptes des receveurs par les gens des comptes royaux au pays de Savoie.

L'original signé par le roi Henry et par le sieur de l'Aubespine était dans le temps au tiroir J, n° 8 des archives municipales.

Retour à la table des matières

Le Patriote Savoisien — Camberiensia

Les armes de France sont enlevées des portés de la ville, le 10 août 1559.

Après que le traité de Cateau-Cambrésis eut rendu la Savoie au duc Emmanuel-Philibert, la remise des clefs de la ville de Çhambéri par le président du Parlement au gouverneur savoyard eut lieu le 7 août 1559 (voyez N° XIV).
Trois jours après cette cérémonie, le 10 août, les syndics ont fait procéder, avec grands honneur et révérence, à l'enlèvement des armoiries du roi de France, sculptées au-dessus des portes de la ville, suivant l'ordre qu'ils en avaient reçu du gouverneur le comte de Chalant. Procès-verbal fut dressé et figure au registre des délibérations de cette année 1559.
Les syndics étaient Laurent Piochet, Antoine de Coisia, Pierre Marchand et Antoine Mojon.
S'étant réunis, comme de coutume, vers sept heures du matin avec l'avocat, le procureur de la ville, plusieurs conseillers et notables bourgeois, ils se rendirent vers la porte de Montmélian et là ils, ont fait enlever par le maître-maçon Brusset, aidé de 7 à 8 autres maçons, sous ses ordres, les armoiries du roi très chrétien qu'ils ont respectueusement baisées et recouvertes d'une étoffe de soie blanche. Ils n'ont pu les porter parce qu'elles étaient trop lourdes, les ont fait conduire par les maçons en l'église de Sainte-Claire, les suivant, teste nue, avec tout leur cortège.
Les frères religieux les attendaient à la porte de leur église, avec leurs croix et ornements ecclésiastiques. Ils vinrent au-devant d'eux en chantant des hymnes, et les conduisirent devant l'autel d'une chapelle du chœur où les armoiries furent placées, couvertes du dit drap de soie.
Comme il était tard et que les syndics devaient assister à la procession générale de Saint-Laurent, ils y allèrent, se promettant, après la procession, de faire lever les autres armoiries royales qui étaient au-dessus de la porte de Maché. Là tout se passa comme à la porte de Montmélian. Maître Brusset détacha et descendit les armoiries sculptées en pierre qui furent baisées et conduites avec le même cérémonial au couvent de Sainte Claire où de grandes recommandations fuient faites au P. gardien Jean de Exerto.
Celui-ci déclara que les religieuses étaient cloîtrées et que lui et ses religieux étaient temporaires (sic) *Par quoy ils pouvent bonnement se charger de la dicte garde néantmoins a offert faire son debvoir*.
Il paraît que les armes royales n'avaient pas été posées, en 1535, sur la porte du Reclus, puisque le procès-verbal des syndics n'en parle pas, tant mieux pour ces braves syndics qui n'en ont pas encore fini avec les corvées de ce jour-là !

Retour à la table des matières

Le Patriote savoisien, Publication Camberiensia, Sciez 2017

Les armes de Savoie sont placées sur les portes de la ville le 10 août 1559.

Lorsque les syndics eurent assisté à la procession du 10 août, ils continuèrent à accomplir la mission dont les avait chargé le gouverneur de faire replacer les armoiries de S. A. le duc de Savoie sur les portes de la ville : de Montmélian, de Maché et du Reclus.
Lors de l'occupation de la Savoie par François 1er, ces armoiries avaient été enlevées des portes pour faire place à celles du roi de France, et avaient été portées respectueusement au couvent des frères mineurs franciscains à qui elles avaient été confiées, et qui les avaient conservées avec soin. C'est là que les syndics vont les chercher en 1559. Ils s'étaient réunis pour cela à une heure de l'après-midi dans l'église Saint-Léger avec l'avocat de ville, le procureur de ville, un grand nombre de conseillers et de notables bourgeois, et de là, accompagné du clergé chantant hymnes et cantiques, ils se rendirent dans l'église de Saint-François {aujourd'hui Cathédrale), devant le grand autel, où ils furent reçus par le gardien et les religieux du couvent. Ceux-ci, sur les réquisitions des syndics leur remirent les croix blanches, comme dit l'obituaire des frères mineur, en grande humilité honneur et révérence, c'est-à-dire trois écussons sur lesquels étaient peintes les armes de Savoie : de gueules à la croix d'argent : les syndics les reçurent à genoux, tête nue.
Cette fois, les syndics n'eurent pas besoin de maçons pour le transport, parce que les armes n'étaient pas sculptées dans la pierre, mais seulement peintes sur bois ou sur toile.
Aussi elles s'étaient détériorées pendant les vingt-trois ans de l'occupation française. Les syndics en avaient fait peindre trois nouvelles par Gaspard Masery, leur hérault d'armes, qui vint les leur remettre dans l'église Saint-François. Elles furent portées solennellement avec le même cortège qu'à l'aller : clergé, conseiller et notables bourgeois à chacune des : trois portes susdites, où elles furent *affigées* par le hérault d'armes Masery.
Cela dut amuser beaucoup les Chambériens de voir promener les syndics, en robes sans doute, et tout leur cortège aux portes de la ville, à l'église des clarisses, à la procession pour la restitution des États, puis encore à la porte de Maché, une seconde fois chez les Clarisse, puis à Saint-Léger, à Saint-François et aux trois portes de la ville, tout cela le même jour. Quelle corvée ! et ce ne fut pas encore fini, le procès-verbal des syndics se termine en disant : « Et le tout parait achevé nous sommes revenuz en même compagnie en la dite église sainct Léger, rendre grâce à Dieu de sa bonté et miséricorde. Et n'avons plus oultre procédé jusques a ce que autre chose nous soit commandé. »

Retour à la table des matières

Le Patriote savoisien, Journal de Chambéry, Camberiensia, SHAS 2021

Projet d'un canal de navigation de Chambéri au lac du Bourget, en 1453 et en 1480.

Il a été question, il y a quelque temps, d'un projet de créer des voies navigables dans le Dauphiné et dans la Savoie en réunissant, entre autres, l'Isère avec le lac du Bourget.
À plusieurs reprises déjà on avait projeté d'unir Chambéri au lac par un canal, et déjà des études furent faites en 1480 ; et précédemment, en 1452, le duc Louis avait songé au moyen de pourvoir aux travaux à faire dans ce but.
Par ses lettres-patentes du 4 mars 1452, datées de Pont-d'Ain, il ordonne la construction d'un canal du lac du Bourget à Chambéri, de largeur et de profondeur telles que deux bateaux y puissent passer pour porter du vin, des grains, du bois et autres marchandises. Pour trouver des ouvriers, le duc accorde un délai d'un an à tous les débiteurs des juifs et des usuriers, qui travailleront ou feront travailler par des ouvriers au creusement du canal. Ce projet n'eut pas de suite, comme tant d'autres du même prince, faute d'argent, sans doute.
Cibrario nous apprend que la duchesse Yolande, épouse du malade Amédée IX, écrivit, le 27 juin 1470, à la chambre des comptes de Chambéri, de charger le général des finances Ruffin de Mûris d'ouvrir un canal de navigation entre Chambéri et le Bourget, et un autre entre Yvrée et Verceil, mais rien ne fut fait. Après la mort de cette princesse, on revint à cette idée sous le règne de Philibert-le-Chasseur en 1480.
Cette année-là le géomètre Jacques de la Voie vint de Coni avec un serviteur, pour établir le nivellement du canal de Chambéri au Bourget, suivant l'ordre du général des finances Ruffin de Mûris.
Il était accompagné de noble Pierre-Paul de Thomatis, chargé du procès-verbal et de spectable Philippe Chevrier, avocat fiscal, de Georges de Divone Châtelain, de Pierre Carion, capitaine, et du maire de Chambéri. Le canal, de la porte de Maché au lac près du château du Bourget, aurait un cours de 14,800 pieds. La pente du fossé de la porte de Maché au lac, serait de 92 pieds. Le canal devait traverser le torrent de Laisse. Il devait être partagé en 20 parties, séparées par des bassins plus larges, destinés à alimenter le canal. Si l'eau de l'Albane ne suffisait pas, on pourrait faire venir les eaux vives d'Apremont que les Dauphinois prennent sur les terres de Savoie, etc.
Jacques de la Vale reçut pour son salaire et celui de son serviteur, pendant près d'un mois, 22 florins, 8 gros. Paul de Thomatis reçut 29 florins 4 gros, la dépense de la construction devait dépasser 5,000 florins sans compter les indemnités à payer aux propriétaires des terrains.

Retour à la table des matières

Le Patriote savoisien, Publications Camberiensis, SCHA 2021

Emmanuel-Philibert réorganise à Chambéri la Chambre des comptes, 1561.

Après le traité de Cateau-Cambrésis, le duc Emmanuel-Philibert fit prendre possession de la Savoie par le comte René de Chalant (voir n° XIV) ; les syndics de Chambéri firent enlever des portes de la ville les armes du roi de France et mettre à leur place celles du duc (voir n° XVI et XVII). Le prince alla habiter Turin et vint peu à Chambéri. En 1559, le conseiller Hugues Michaud, dont j'ai publié un jeton dans le tome XX de la Société d'histoire fut chargé, avec son collègue Carra, de recevoir du président de la Chambre instituée à Chambéri par François 1er les titres et papiers et ils fonctionnèrent seuls au nom du duc jusqu'en 1561.
Cette année, Emmanuel-Philibert vint à Chambéri pour réorganiser cette Chambre qui ne devait pas tarder à être transférée à Turin. C'est dans cette dernière ville, aux archives de la Chambre des comptes, qu'on en trouve le récit suivant :
« Jeudy, jour dixième de juillet 1561, très hault, très illustre et très puissant prince, Mgr Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, est arrivé en poste en cette ville et château de Chambéri, environ cinq à six heures après-midi. »
Deux jours après, le 12 juillet, le duc entre dans la Chambre des comptes séant dans le château et visite les archives et les titres, dans la matinée et l'après-midi il visite la tour du trésor (aujourd'hui la tour carrée), les terriers, etc.
Le lundi 14, le duc vient siéger pendant cinq heures au bureau de la Chambre, il l'installe et ordonne qu'elle sera résidente dans cette ville pendant deux ans, en présence de Messires Jean Carra, Hugues Michaud, Hugues Richard de Montpont et Pierre Gauthier, MMes auxquels il a commandé, entre autres chose concernant son domaine, de régler promptement les comptes les plus importants des fonctionnaires des finances.
Il a chargé d'y tenir la main Me Florentin de Tardy, pourvu de l'état et office de procureur patrimonial près ladite Chambre.
Dès lors on ne vit guère le duc à Chambéry.
Le 3 octobre 1567, il signe les lettres qui nomment le comte de Montmayeur gouverneur des trois baillages de Chablais, Gex et Ternier qu'il cessait de récupérer ; et le 12 du même mois il y donne des lettres fixant la pension de ce personnage.

Retour à la table des matières

Le Patriote savoisien, François Rabut, Camberiensia SSHA 2020

Les relieurs de Chambéry au quinzième siècle.

Entre les dates 1400 et 1500, Chambéri avait des relieurs qui cumulaient leur art avec celui d'écrivains et travaillaient pour les princes, pour les syndics, pour les établissements religieux, etc. Il est bien entendu que dans ce temps-là ils reliaient des manuscrits. C'étaient presque toujours entre deux ais (planchettes) de bois dur recouverts de cuir ou d'étoffes de prix : velours, soie et autres, lesquelles étoffes étaient protégées contre le frottement et l'usure par des cloux en métal disposés comme le n° V sur les dés à jouer. Cet art de la reliure était exercé souvent par des prêtres réguliers ou séculiers.

- En 1402, les syndics de Chambéri payent 12 deniers gros à maître Jean TESTE, écrivain, pour avoir recouvert l'antiphonaire de l'église de Saint-Léger (arch. municip.).
- En 1403, ils payent 8 deniers gros au sieur MERMET, chapelain de Saint-Léger, pour la reliure et la couverture par lui faites de deux missels de ladite église (arch. municip.).
- En 1415, le frère Pierre FOREIS Antonin, de Chambéri, a relié de nouveau le graduel de la chapelle du Château, qu'il a couvert d'une peau rouge avec dix gros clous de cuivre qu'il a mis dessus, et les fermoirs, le tout pour 3 florins de petit poids.
- En 1420, l'écrivain CARDIN, de Paris, relie le roman de Lancelot.
- En 1432, Aymon ROSEY reçoit 3 florins pour avoir réparé et relié deux missels de la chapelle du Château.
- Jean ROLAND, qui était aussi à la fois écrivain et relieur, a fait et relié un livre de chant pour les enfants de chœur et les novices de la Sainte Chapelle du château en 1470. L'année suivante il a relié un bréviaire et un autre livre de chant dont il a garni la couverture de clous, etc.
- En 1477, comme on le voit au vol. 36 des mémoires de l'académie des sciences de Turin, il a relié, toujours à Chambéri où il habitait, pour le prince fils de la duchesse Yolande, onze volumes :
    - Macrobe des saturnales ;
    - Les Métamorphoses ;
    - Les épîtres de Cicéron ;
    - Ovide, œuvres diverses ;
    - Justin de Saluciis ;
    - Les éloquences de Laurent Valla, etc.,

A raison de XII gros par volume sauf deux qui étaient plus grands, et qui ont été payés XV gros. À la fin du XVe siècle, les syndics font refaire et relier le graduel de l'église de Saint-Léger.

Retour à la table des matières

Le Patriote Savoisien, François Huot, Camberiensia XX, 2020

Les bourgeois de Chambéry aux quatorzième et quinzième siècles.

Ceux-là seront retenus et réputés bourgeois de Chambéri, qui feront leur demeure actuelle dans les limites d'icelles, soit dans ses franchises et qui payeront les tailles et contributions et supporteront les charges ordinaires à proportion de leurs facultés. Ainsi le régla le comte Amédée VII par lettres-patentes du 26 juillet 1396, lesquelles énumèrent certains cas où la résidence n'est pas nécessaire, tels qu'absence pour leurs études, pour la milice, pour voyages, pour la défense de la République, pour ambassades, etc., avec intention de revenir dans la ville. (Liv. vert.)

Au siècle précédent, le prince Thomas avait décidé, suivant l'usage féodal, qu'on ne tiendrait pour bourgeois à Chambéri les nouveaux venus qu'après un séjour d'un an et un jour sans qu'ils aient été réclamés par leurs seigneurs directs.

Revenons aux patentes de 1396. On y voit encore que les syndics assistés de 12 des conseillers de ville pourront faire et recevoir des bourgeois *pensata prius et servata utilitait communitatis*, lesquels bourgeois prêteront serment suivant la forme prescrite par lesdites patentes.

Voici maintenant quels étaient aux XIVe et XVe siècles les privilèges des bourgeois de Chambéri :

Ils ne pouvaient être emprisonnés pour dettes civiles, ni même pour crimes, sauf les crimes de larcin, trahison, rapt, homicide et rébellion contre le prince, en donnant bonne caution bourgeoise de paraître en jugement ; et s'ils ont été emprisonnés ils doivent être promptement libérés. (Patentes d'Amédée VI, du 15 juin 1353.) S'il y a quelques doutes ou ambiguïtés dans l'interprétation des privilèges, elle doit être faite à la faveur des bourgeois.

En 1423, une transaction eut lieu entre le duc Amédée VIII et les syndics de Chambéri, dans laquelle le duc déclare que les bourgeois de cette ville sont exempts de tout logement, même de la cour et de la suite du prince, si ce n'est de leur pure volonté, sauf le passage du pape, de l'empereur et des souverains étranger, rois et autres, sauf encore le mariage des princes de Savoie, en ayant néanmoins les dépens du logement. Cette exemption de logement fut accordée moyennant la somme de 1,500 florins de petit poids qui furent payés et dont quittance fut donnée dans les lettres ducales.

En 1452, le duc Louis, par lettres-patentes datées de Saint-Genix le 3 mai, déclare que les bourgeois de Chambéri n'auront d'autres juges, au civil et au criminel, que le conseil ou juge mage de Savoie. Les procès faits par d'autres juges sont déclarés nuls, et c'est encore moyennant finance payée 250 écus.

Décidément les princes avaient besoin d'argent !

Retour à la table des matières

Le Patriote Savoisien – Revue Camberiensia, CSHM 2020

Le livre vert des archives municipales.

Au moyen-âge, les communes, les princes, les abbayes, etc., faisaient transcrire avec soin dans un riche volume les titres qui établissaient leurs droits et leurs privilèges. Ces recueils, nommés cartulaires, nous ont conservé le texte de chartes précieuses qui ont disparu. Plusieurs sont connus et quelques-uns ont déjà été publiés, comme les cartulaires de Notre Dame de Lausanne, des rois de Bourgogne.de la chartreuse de Saint-Hugon, etc. Les communes, qui ont fait faire plusieurs de ces registres pour réunir les actes relatifs à leurs franchises, ou aux autres diverses branches de l'administration municipale, les distinguaient les uns des autres par la couleur de leur couverture ; de là les désignations de livre rouge, de livre noir, de livre vert, etc.

Chambéri a dans ses archives communales trois cartulaires, le livre vert, le livre noir, le livre blanc.

Le livre vert, dont la couverture, refaite au siècle dernier de couleur brune, contient les franchises de la ville, et quelques autres actes dont 1'importance se faisait sentir. C'est le plus intéressant des cartulaires de la ville. Il a été écrit à la fin du XVe siècle par M. Gillet Janon, qui reçut des syndics, pour son travail, 14 florins de petit poid3 à raison de 4 gros par feuilles (*compte des syndics 1495-1498*).

Ce livre qu'on appelait alors : *le gros volume des franchises et libertés de la ville* avait été relié une première fois par Georges Ruffi, qui reçut 3 deniers gros (*ibidem 1520-1521*). Il fut placé primitivement dans une armoire construite dans la muraille du chœur de l'église de Saint-Léger, près du grand autel, et fermée par une grille en fer, dont la clef devait rester aux mains des syndics. Ce cartulaire était en outre enchaîné.

Une table ou répertoire y a été fait, un demi-siècle après sa confection, des pièces antérieures au XVIe siècle et de celles qui ont été ajoutées plus tard, vers le milieu du XVIe siècle ; ce sont des pièces émanées des rois de France François 1er et Henri II qui ont occupé la Savoie pendant 24 ans, et dont les originaux sont aux archives communales qui contiennent aussi les chartes des pièces originales anciennes où des grosses émanées de la chambre des comptas.

Il a été plusieurs fois question de 1a publication du livre vert et je me suis laissé dire qu'elle était préparée par un des plus jeunes académiciens, M. d'Arcollières; ce serait un bon travail.

Retour à la table des matières

Le Patriote savoisien, Tome 22 de Camberiensia, CSSM 2020

Le Livre noir des archives municipales. – Fontaines.

Le *Livre noir* est un cartulaire que le premier syndic Philibert de Pingon fit confectionner, pour y transcrire toutes les pièces relatives à la rivière de Laisse, à la fondation de la digue, connue sous le nom de *Grande muraille*, à la Madeleine, pour empêcher les inondations delà ville ; au devis de cette digue, à la répartition des sommes nécessaires pour cette construction, levées ensuite d'autorisation donnée par le roi Henri II, en 1551. Ce fut l'année suivante que la digue fut faite avec les pierres prises à la perière de Buisson-Rond. Il en fallut en prendre encore pour l'entretien de cette digue, malgré l'opposition de Louis Novel, bourgeois ce Chambéri, à qui furent signifiées, le 15 novembre 1555, défenses et inhibitions de troubler Me Denis Gauthier qui y travaillait.

Pingon s'est amusé à mettre en tête de ce livra huit distiques latins où il énumère dans l'ordre où elles étaient acceptées alors les diverses classes de la société : clergé, magistrature, armée, commerce, industrie, agriculture, et les engage à être toutes unies pour la paix de la cité.

Mais ce n'est pas de tout cela que je veux parler aujourd'hui, mais bien d'un projet de fontaines pour Chambéri.

Au commencement du *Livre noir*, désigné quelquefois sous le nom de *Livre rouge*, il y a un contrat de prix-fait donné par les syndics à Me François Dautroz, général des mines et eaux du pays de Savoie, le 18 février 1557, pour tirer dans la commune de Jacob l'eau de quelques sources du lieu dit la Croze, de la vigne de Me Hugues Pelin et de la propriété du seigneur de Lescheraine.

Dantroz devait réunir ces eaux dans un réservoir sur le pré de Me Jacques Chabod, chanoine de la Sainte-Chapelle, qui avait donné à la ville l'autorisation nécessaire. De là, Dantroz devait conduire l'eau en ville par quatre canaux, pour établir une fontaine abondante et perpétuelle sous le château, une autre devant la maison du marquis d'Aix, et pour rendre plus abondantes les eaux de la fontaine qui est devant la porte du Reclus et de celle qui est devant le portail de Saint-Dominique, les quatre tuyaux devaient fournir 300 sommées d'eau par jour de 24 heures. Ce projet fut pris par les syndics parce que les eaux de la fontaine Saint-Martin, établie au XIVe siècle, n'étaient pas assez abondantes pour les besoins de la ville.

Retour à la table des matières

Le Patriote savoisien, Fonds Pierre Gabbelleri SSHA 2021

Les bourgeois de Chambéri au XVIIe siècle.

Le nombre des bourgeois de Chambéri allant en augmentant beaucoup, grâce aux cas où la résidence n'était pas obligatoire (voir numéro XXI), Charles-Emmanuel, par lettres-patentes du 7 juin 1608, confirmées parles jussions du 24 novembre suivant et 9 avril 1609, ordonne que non seulement les bourgeois doivent être reçus par les syndics, et verser une somme arbitrée par ceux-ci, mais justifier avoir habité la ville pendant dix années entières et continuelles, avant le jour où ils obtiennent leur patente de bourgeoisie et avoir supporté les charges de la ville.

Le Sénat vérifie et enregistre le 12 juin 1609, et la Chambre des comptes le 8 août suivant insistant, sur l'obligation de résidence effective dans la ville et ses faubourgs sans interruption. En outre, la Chambre veut que les syndics lui remettent annuellement le rôle des bourgeois, certifié et signé.

Les veuves et les filles des bourgeois, mariées & des non bourgeois, sont privées de la bourgeoisie, ainsi réglé par la Chambre des comptes du 29 avril 1638. Un autre arrêt de l'année suivante porte que les bourgeois de Chambéri ne jouiront de leurs privilèges et exemptions qu'en habitant eux et leur famille effectivement et continuellement la ville.

Quant aux privilèges des bourgeois, ils étaient nombreux. Outre ceux énumérés dans un article précédent, ils furent en 1606 exemptés du demi-quartier de taille levé pour la construction du collège des jésuites (aujourd'hui séminaire). Ils furent aussi exempts des utenciles, levées et emprunt de bleds et de toutes autres impositions extraordinaires, en payant les 4 quartiers des tailles.

En 1639, la Chambre déclare qu'ils doivent être exemptés du logement des soldats dans leurs maisons de campagne et leurs granges, comme ils le sont en ville.

Les officiers du Sénat et de la Chambre sont réputés bourgeois, ainsi fut décidé en 1636 pour Me François Costa, premier commissaire général des extentes de la Chambre comme fonctionnaire d'icelle.

Je termine par le fait suivant : Un soldat de la garnison du château, nommé Maurin, demande aux syndics des lettres de bourgeoisie à cause du service qu'il rendait dans cette garnison, il fut débouté de sa demande par arrêt de la Chambre des comptes du 18 juillet 1602. Toutes ces notes ont été prises dans le recueil qu'on appelait le Livre Blanc (archives municipales).

Retour à la table des matières

Le Patriote savoisien - Journal - Camberiensia - 2020

Camberiensia XXV, Le Patriote Savoisien n° 219 ou 221 de septembre 1890 (Manque)

Retour à la table des matières

Le Patriote savoisien, François Rabut, Camberiensia, SSHA 2020

La grenette.

Une des grandes préoccupations des villes a été l'approvisionnement du blé. Aussi ont-elles surtout demandé et obtenu des marchés hebdomadaires et songé à un local pour la vente des grains.
À Chambéry, au XIVe siècle, le marché au blé se tenait sur la petite place qui était devant la façade de l'église Saint-Léger, et il y avait un poids affermé à un nommé Jean Peyrolier. Le long de la place actuelle de Saint-Léger courait la rivière de l'Albanne à découvert, Séparant, deux rues, la grande rue sur la rive gauche, et sur la rive droite la rue Grenelière, dont la cause de la dénomination s'aperçoit clairement.
Plus tard, l'emplacement étant devenu insuffisant, la grenette fut portée devant l'église des Franciscains (aujourd'hui place delà Cathédrale), et la place devant Saint-Léger fut désignée sous le nom de place des Marchands.
Lorsqu'en 1576 on fit construire la grenette que nous avons vue en face de l'ancien hôtel de ville et dont le prix-fait fut donné le 28 mai, il a été payé 100 florins aux religieux de Saint-François pour les dédommager de l'enlèvement de la grenette de leur cimetière (arch. municipales).
Cette nouvelle grenette, qui subsista pendant trois siècles, était une sorte de quadrilatère avec portail faisant face à la maison de ville, sous la grande salle de laquelle était le grenier d'abondance. Cette halle consistait en une grande cour, entourée de trois côtés de hangars couverts, le quatrième côté était occupé par la maison du gardien, préposé à la perception des droits de la ville. Sur un des côtés se tenait ce fonctionnaire et se trouvaient le poids public et les mesures pour le blé qui était vendu et sortait de la grenette.
Les syndics avaient, dès 1415, le droit d'établir le prix du blé à l'exclusion de tous autres magistrats (pat. d'Amédée VIII).
Le revenu de la ville sur le pesage et sur le mesurage, était d'un 1/2 moudurier par vaissel, et du huitième de moudurier par cartan.
Il était défendu aux meuniers d'entrer dans la grenette.
Il était également défendu aux habitants d'acheter du blé au-delà de leur provision et de le revendre.
Les boulangers ne pouvaient, de leur côté, s'en approvisionner que pour le pain nécessaire à débiter pendant une semaine.
Il était formellement interdit de vendre du blé ailleurs qu'à la grenette.
La ville avait seule connaissance des délits commis dans la grenette : vols, sévices, coups, etc. Les excès commis par les délinquants étaient punis par des amendes et par des peines afflictives allant jusqu'au fouet, dans l'enclos de la grenette.

Exemple : Un nommé Henri Mafrody, ayant donné un soufflet à un individu, dans la grenette, fut condamné par la ville à dix livres d'amende, et aux dépens. Ce jugement fut confirmé par arrêt du Sénat.
La grenette de 1576 a été détruite au XIXe siècle, et remplacée par le bâtiment situé, en face du palais de justice et devenu récemment le musée-bibliothèque. Aujourd'hui elle est à Maché dans l'ancien abattoir.

Retour à la table des matières

Rémission de la Savoie à Victor-Amédée II, Septembre 1696.

Victor-Amédée, qui avait eu à se plaindre de Louis XIV, était entré dans la ligue d'Augsbourg en 1690. Ce roi fit aussitôt envahir les États du duc par Catinat. La Savoie fut occupée, sauf Montmélian qui résista quinze mois. Catinat envahit le Piémont, où il gagna les victoires de Staffarde (1690) et de la Marsaille (1693). Mais si les affaires du roi réussissaient en Italie, il n'en était pas partout de même, où après quelques succès, le roi entouré d'ennemis eut de la peine à se défendre. Il songea à diminuer le nombre de ses ennemis, et, par le traité de Turin, signé avec le duc de Savoie en 1696, il lui rendit le Piémont et la Savoie, lui donna Pignerol et la Pérouse, que Richelieu avait fait livrer à la France et lui demande sa fille Adélaïde pour le duc de Bourgogne.

La rémission de la Savoie par Louis XIV à Victor-Amédée II, fut faite avec une certaine solennité, à Chambéri, dans la salle des séances de l'Hôtel-de-Ville, le 28 septembre 1696, par le représentant du roi, Antoine Balthasard de Longecombe, marquis de Toy, mareschal de camp, commandant général en Savoie. Le duc avait envoyé pour accepter le marquis de Tane, capitaine des gardes du corps, mareschal de camp et commandant en Savoie. Le marquis de Toy fit compliment au marquis de Tane et déclara faire rémission au mandataire du duc des pays, places et dépendances de tous les États de Savoie, à la réserve de Montmélian. À quoi le marquis de Tane, après avoir complimenté le marquis de Toy, a répondu qu'il acceptait, au nom de Son Altesse Royale.

De tout cela, il a été rédigé un acte authentique par le notaire G. Chambet. Cet acte a été signé par les deux marquis, par les quatre syndics, témoins : Les sieurs Favre des Charmettes, Perrin, Cugnet et Torce, et par le notaire.

Les syndics étaient en robe de parade, et l'intendant Gropat en robe de palais. Les Français sont sortis de Chambéri le 6 octobre suivant. Ils y étaient entrés le 12 août 1690.

Retour à la table des matières

Le Patriote savoisien, François Rabut, Camberiensia CXXVI, 2022

La princesse Adélaïde de Savoie passe à Chambéri en 1696.

Chambéri a vu passer plusieurs princes qui y ont séjourné plus ou moins longtemps. Déjà les Camberiensia ont cité le roi Henri II (VII), Victor-Amédée II (IX), Emmanuel-Philibert (XIX). Il y en aura d'autres à signaler. Un mot aujourd'hui sur la princesse Adélaïde, fille aînée du duc Victor-Amédée II et de Anne d'Orléans, dont le mariage avec le duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV, avait été arrêté dans le traité de Turin.

Firma sabaudorum cum francis fœdera stabunt.
Quidni ? Hoc fecerunt Paxque Venusque.

La future devait se rendre avec sa suite, selon l'usage des deux cours, au Pont-de-Beauvoisin où sa mère avait été reçue en 1684. Ce fut le comte de Brionne, nommé en survivance grand écuyer de France, qui fut chargé de recevoir la princesse avec une escorte des plus nombreuses : un chevalier d'honneur un premier écuyer, des dames d'honneur, des dames d'atour et du palais, femmes de chambres, 24 gardes du corps, 6 des Cent-Suisses, de nombreux valets de pieds, fourriers, etc., et 5 carrosses du roi.

Elle passa le Mont-Cenis, traversa la Savoie, et arriva à Chambéry le 13 octobre 1696, 7 jours après le départ de cette ville des garnisons françaises qu'un chroniqueur humouriste et anonyme conte ainsi : « Le 6 octobre les Français ont pris 1a peine de sortir de Chambéry. »

Les bourgeois sont allés à sa rencontre sous la conduite du seigneur comte de Chanaz, premier syndic. Ils étaient en justaucorps rouges et portaient à leurs chapeaux des plumets bleus dont la ville les avait gratifiés. Le syndic était en robe de cérémonie.

Le lendemain, 14 octobre, la princesse reçut les compliments du Sénat, de la Chambre des comptes, de la municipalité et des conseillers. Elle donna à tous sa main à baiser. À cette occasion, le premier syndic reçut 1,000 ducats, les trois autres 800 chacun et les officiers 400 chacun.

Le lendemain, 15 octobre, la princesse est partie de Chambéri, accompagnée de tous les personnages ci-dessus nommés, jusqu'au Pont-de- Beauvoisin.

Retour à la table des matières

Le Patriote savoisien, François Gabut, Camberiensia SSHA 2021

Le sceau de la ville

Chambéri, comme les autres villes qui avaient obtenu de leur prince des Chartres communales, avait des armoiries et l'usage d'un sceau pour authentiquer les pièces officielles.
Ses armes étaient : *de gueules à la croix d'argent, accompagnée au franc quartier d'une étoile d'or*. C'était l'écu de la maison de Savoie avec une brisure, l'étoile d'or. C'étaient des armes de concession. Nous les signalerons un jour sur les textes publiés, sur les monuments et ailleurs, quelquefois avec des fautes héraldiques. Aujourd'hui il s'agit du sceau.
Un bien joli sceau, très bien gravé, est celui dont la ville se servait au siècle dernier, avant la Révolution. Il est rond, de 45 millimètres. Ou y voit l'écu de Chambéri, ovale, dars un cartouche que surmonte une couronne ducale et que supportent deux lévriers. La légende est :

CONSULES ET CIVITAS CAMBERIENSIS (sic).

Ce sceau, gravé en creux, s'employait en placard.
Quand, après l'annexion de 1792, la Savoie fit partie de la République française, on se servit d'un sceau en placard, ovale, dont le type était une femme debout, appuyant la main droite sur un faisceau, tenant de la main gauche une lance surmontée d'un bonnet de la Liberté. Au-dessous du socle, sur lequel elle se tient, on lit :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

La légende du sceau est :

MUNICIPALITÉ DE CHAMBÉRY, DÉPARTEMENT DU MONT-BLANC.

Ce sceau est bien gravé.
Pour les affaires courantes, on se servait d'un sceau plus petit appliqué en timbre humide, au même type et à la même légende, sur le socle : RÉP. FR.
Sous l'empire, le sceau est rond et le type est remplacé par l'aigle couronné.
En 1815, l'inscription suivante remplace le type VILLE DE CHAMBÉRI en trois lignes et la légende du tour est : *département du Mont-Blanc*.
A la Restauration, on revient au type primitif dans un sceau ovale, aux armes de la ville dans un écu, ovale, avec la couronne ducale et les supports supportés eux-mêmes par des fleurons et à la légende, DUCHÉ DE SAVOIE, VILLE DE CHAMBÉRI. Ce sceau a été gravé par mon père. Tout le monde connaît les sceaux employés en 1860 et depuis 1871.

Retour à la table des matières

Le Patriote savoisien, Tous droits réservés Camberiensia, SSAC 2020

Madame Mazarin et Saint Real à Chambéri (1672-75).

Il reste peu à apprendre sur César Vichard de Saint-Réal, écrivain de mérite, né à Chambéri, qui a beaucoup voyagé, est revenu plusieurs fois à Chambéri et a été historiographe de la Maison de Savoie. Avant d'être historiographe du duc, son souverain, il a été non officiellement celui de la duchesse de Mazarin, Hortence Mancini, une des nièces du cardinal, ministre de Louis XIV mineur, et l'héritière des biens immenses qu'il avait laissés. Il l'avait mariée, en 1661, au duc de la Meilleraye, un des plus riches seigneurs de la Cour, à condition qu'il porterait le nom et les armes de Mazarin. Dès lors, Hortence Mancini est appelée Mme Mazarin. Elle était belle et avait de grandes qualités. Elles contrastaient avec celles de son mari qui s'entourait de dévots, de dévotes et de moines. En 1668, pour obtenir du repos, elle passa en Italie où elle demeura jusqu'en 1672. Elle revint en France et dans les États du duc de Savoie. Elle choisit pour lieu de retraite Chambéri où elle resta trois ans, logée dans l'hôtel des parents de Saint-Réal et où elle le connut.

Ses goûts littéraires la rapprochèrent de cet écrivain. Mme Mazarin lisait beaucoup pendant son séjour à Chambéri. Saint-Réal avait l'honneur de l'entretenir tous les jours et de lui lire les meilleurs livres français et italiens. Il ne fut, pas plus que tant de princes et de seigneurs, insensible à ses charmes et, pour s'insinuer dans ses bonnes grâces, il lui suggéra de publier l'histoire de sa vie et se chargea de la composer sur les détails qu'elle lui fournirait. Il l'engagea à la faire imprimer, l'envoya pour cela à un de ses amis, à Paris, après l'avoir fait précéder d'une lettre où il fait l'éloge de la duchesse.

C'est à Paris que parut la première édition, sous ce titre : *Mémoire de Mme L. D. M.*, (Madame La Duchesse Mazarin), *Pierre Marteau, Cologne*. P. Marteau est un imprimeur imaginaire. Cette édition est très rare. On a connu un exemplaire ayant appartenu à Mme Mazarin, avec des corrections de la main de Saint-Réal. On a cru qu'elle avait composé ses Mémoires ; mais elle n'en avait fourni que la matière. Elle n'écrivait pas assez bien pour cela. Saint-Réal accompagna la duchesse eu Angleterre, en 1675, et grossit le nombre des gens de lettres qu'elle recevait. On s'y entretenait de philosophie, d'histoire, etc. Saint-Réal ne tarda pas à revenir en France et à Turin, où il fut nommé historiographe du duc Victor-Amédée.

Retour à la table des matières

Le Patriote savoisien, Fr. Pascal, Chambéry, CSSA 202

La Croix-des-Brigands. – Fausse alarme au commencement de septembre 1689. – Les Luzernois.

On appelle la *Croix-des-Brigands* la croix de pierre qui est au sommet du faubourg Maché et qui était anciennement en dehors du faubourg qui s'est peu à peu avancé jusque-là. Cette croix et celle de Cognin ont été élevées par la piété de deux membres d'une famille noble, la famille Divonne du Bourget. Cela résulte des inscriptions en caractères gothiques, gravées sur leur base, que j'ai publiées pour la première fois en 1857, dans le Bulletin de la *Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*[3]. Celle de Maché porte, l'inscription :

JOHAN DU BORGET, ANNO DNI MCCCLXVII

Celle de Cognin fut construite aux frais de Guigue du Borget en 1517.

Pourquoi appelle-t-on celle de Maché la *Croix-des-Brigands* ? On l'ignore ; on pense que cette croix, qui était au commencement de la route de Lyon et de celle du Bourget, loin de toute habitation fréquentée par les voyageurs et par les paysans retour de foires, était dans un endroit favorable aux détrousseurs qui y avaient opéré quelquefois. Ne pouvant mieux renseigner le lecteur, je vais conter une anecdote qui prouve qu'on était inquiet de ce côté-là même au 17e siècle.

Louis XIV, après avoir persécuté les protestants chez lui, exigeait de ses voisins d'agir de même. Cela fit entrer le duc de Savoie dans la ligue d'Augsbourg, ne voulant pas maltraiter les protestants vaudois qui habitaient et défrichaient les hautes vallées secondaires du Pô, situées entre les Alpes et le cours supérieur de ce fleuve. Mais il y avait là des possessions de la France depuis Louis XIII, Pignerol et Pérouse, et les garnisons de ces places tracassaient les Vaudois qui passaient quelquefois les Alpes et se répandaient en Savoie où on les désignait sous le nom de Luzernois, de la vallée et du bourg de Luzerne d'où ils venaient.

Un soir du 7 septembre, à 3 heures après minuit, des gens voulurent entrer dans le faubourg Maché par une porte fermée au haut dudit faubourg et composée de solides pièces de bois, ils y heurtèrent longtemps, on ne voulait pas leur ouvrir à cette heure. On se mit à crier que les Luzernois étaient là, que tout était perdu, qu'ils brûlaient tout. L'épouvante se mit dans la ville, on sonna le tocsin, on cria aux armes. Le commandant descend avec tout son monde, armée, magistrature, noblesse, bourgeoisie. Des ordres sont donnés dans tous les corps de garde, quantité de femmes, filles, vieilles gens prirent mal à ce bruit épouvantable de toute les grosses cloches et des cris de ceux qui couraient les rues et criaient : «Aux armes ! nous sommes tous perdus ! etc. » À la fin, tout se calma, sur les 4 heures, quand on connut qu'il n'y avait rien à craindre, et ce qui avait causé tout cet émoi, c'étaient des paysans des environs qui avaient voyagé la nuit pour aller le lendemain en dévotion à N. D. de Myans, où l'on fait grande fête le 8 septembre.

Retour à la table des matières

[3] Vol. 8, page 9.

Les enseignes des hôteliers.

L'usage des enseignes sur les boutiques est fort ancien puisqu'on en a trouvé à Pompéi. Dans nos villes modernes, l'usage devint une nécessité pour pouvoir donner les adresses avant le numérotage des maisons dans les vues. Les hôteliers prirent des enseignés de types différents pour qu'on vînt chez eux au lieu d'aller chez un confrère. Ces types étaient empruntés au blason, à la religion, aux animaux, etc.

En Savoie, il fallait que les hôtes, cabaretiers et autres personnes, qui prétendent ériger ou pendre enseigne en leur logis, obtinssent de la chambre ces comptes la permission de le faire en spécifiant l'image dont ils voulaient se servir, et on la leur accordait moyennant finances au profit du souverain. J'en ai signalé diverses dans mes travaux. Je me borne aujourd'hui à une liste des enseignes des hôteliers de Chambéri citées aux archives de la ville et de la chambre des comptes ou dans les œuvres des travailleurs antérieurs : Cibrario, Menabrea, marquis Costa, comte de Foras, etc. Ce sont, par ordre chronologique :

- 1383, l'hôtel du Lyon d'Or, rue Croix-d'Or.
- 1383, l'hôtel de L'Épée, rue Saint-Antoine.
- 1403, l'hôtel de L'Ange, rue Saint-Antoine.
- 1410, l'hôtel du Lys, rue Croix-d'Or.
- 1410, l'hôtel de la Cloche, rue Saint-Antoine.
- 1415, l'hôtel de L'Épée, dans la maison d'Amédée Bonivard, rue Saint-Antoine.
- 1425, l'hôtel de la Lune, rue Saint-Antoine.
- 1433, l'hôtel Saint-Georges, place Saint-Léger.
- 1438, l'hôtel du Mouton, place Saint-Léger.
- 1443, l'hôtel de la Croix-Blanche, rue Saint-Antoine.
- 1446, l'hôtel de la Pomme, rue Saint-Antoine.
- 1459, l'hôtel de Y Ange ; quand le duc Louis venait à Chambéry, ses chevaux et ses palefreniers étaient logés à cette auberge, chez Pierre Martinot et son gendre Antoine Chevalier, et à cette date (1459), il leur albergea l'hôtel du Mouton, près de l'hôpital neuf.
- 1465, l'hôtel du Croissant, rue Saint-Antoine.
- 1470, l'hôtel du Griffon, à Maché.
- 1470, 1'hôtel de Y Etoile, à Maché.
- 1470, l'hôtel de Sainte-Barbe, à Maché.
- 1476, l'hôtel de 1a Croix-Blanche, tenu par André Sermet, où logèrent les ambassadeurs du roi de France.
- 1509, l'hôtel de la Toyson, tenu par François Purrin., dans la maison de Me Bonifacii.
- 1522, l'hôtel de la Grue.
- 1536, l'hôtel du Lyon d'Or, tenu par Amédée Prévôt.
- 1545, l'hôtel des Trois Maures, tenu par Jean Fontanil.
- 1545, l'hôtel de L'Échiquier, tenu par Claude Bailli.
- 1547, l'hôtel du Chapeau Rouge, tenu par Henri Pugnat.
- 1567, l'hôtel du Soleil, faubourg Montmélian.
- 1567, l'hôtel de Saint-Claude, faubourg Montmélian.
- 1567, l'hôtel de Saint-Antoine, faubourg Montmélian.
- 1567, l'hôtel des Trois Pucelles, faubourg Montmélian.
- 1567, l'hôtel de Notre-Dame, près du Théâtre.
- 1567, l'hôtel de la Rissole, faubourg Reclus.
- 1575, l'hôtel de L'Épée, tenu par Pierre Vulliod.
- 1575, l'hôtel du Coq d'Inde, faubourg Reclus.

Version numérique sur Gallica, Frédéric Gaussel, Camberiensia, SSHA 2021

- 1599, l'hôtel de la Croix-d'Or, tenu à Maché par Barthélémy Baudin.
- 1618, l'hôtel de la Couronne, dans la maison de l'honorable Pierre Lambert.
- 1630, l'hôtel de Sainte-Barbe, à Maché.
- 1635, l'hôtel de L'Épée, tenu par Montgelaz.
- 1649, l'hôtel de Saint-Jean, faubourg Montmélian, tenu par Jean Lardera.

Retour à la table des matières

Le Patriote savoisien, François Rabut, Camberiensia, SSHA 2020

La Marseillaise à Chambéri.

La Marseillaise fut chantée pour la première fois à Chambéri lors de l'inauguration de l'Arbre de la liberté sur la place Saint-Léger, en présence du général Montesquiou, commandant les troupes françaises, que la municipalité avait accueillies quelques jours auparavant. Comme partout où cet hymne retentissait pour la première fois, il se trouvait un improvisateur qui y ajoutait un couplet. Cela fut fait à Dijon et ailleurs et aussi à Chambéry en 1792. Le couplet ajouté dans la circonstance rappelée ci-dessus fut composé par le général Montesquiou lui-même et a paru dans la *Revue politique* de septembre 1883. Le voici :

Savoisiens, peuple paisible,
Va ne crains rien de nos guerriers ;
Le Français est fier, mais sensible,
Il joint l'olive à ses lauriers (bis).
Guerre aux châteaux, paix aux chaumières,
Voilà désormais nos traités.
Loin de conquérir des cités,
Nous cherchons des amis, des frères.
Aux armes, etc.

Ce couplet témoigne une fois de plus du caractère pacifique de l'occupation de la Savoie après le départ des troupes sardes.

Retour à la table des matières

Le Patriote savoisien, François Rabut, Camberiensia, SSHA 2020